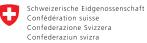
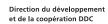
# **Profil Genre Tunisie** 2022











## **Profil Genre Tunisie** 2022

#### © 2022 ONU Femmes. Tous droits réservés.

Produit par le bureau de liaison d'ONU Femmes en Tunisie.

Les points de vue exprimés dans cette publication sont ceux de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), des Nations Unies ou de l'une de ses organisations affiliées.

L'Ambassade Suisse en Tunisie a fourni un soutien financier pour le programme phare d'ONU Femmes "Contribuer à la mise en place d'un dispositif de collecte et de production des statistiques genre en Tunisie". Ce rapport est produit sous les auspices de ce programme. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de L'Ambassade Suisse en Tunisie.

Citation suggérée :

ONU Femmes. 2022. Profil genre Tunisie 2022. ONU Femmes Tunisie

Auteur : Dr. Ghazi Bel Mufti





Direction du développement et de la coopération DDC



### TABLE DES MATIERES

CONTEX	ХТЕ	. 8
МЕТНО	DOLOGIE	9
ODD1:	ÉLIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE	18
	CIBLE 1.1 EXTREME PAUVRETE	. 18
	CIBLE 1.2 PAUVRETE	18
	CIBLE 1.3 PROTECTION SOCIALE	22
	CIBLE 1.4 ACCES AUX RESSOURCES	. 25
	CIBLE 1.B PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES	. 25
ODD 2 :	ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR	
L'AGRIC	ULTURE DURABLE	26
	CIBLE 2.1 FAIM	26
	CIBLE 2.3 PRODUCTIVITE ET PETITS EXPLOITANTS	28
	PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS A TOUT AGE	
	CIBLE 3.1 MORTALITE MATERNELLE	
	CIBLE 3.3 MALADIES TRANSMISSIBLES	
	CIBLE 3.4 MALADIES NON TRANSMISSIBLES	
	CIBLE 3.5 CONDUITES ADDICTIVES	
	CIBLE 3.7 SANTE SEXUELLE ET PROCREATIVE	
	CIBLE 3.8 COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE	
	CIBLE 3.A TABAC	38
ODD 4 .	ACCURED A TOUGUES FOUNDATION FOUNTABLE INCLUSIVE ET DE QUALITE ET DES DOSSIBILITES D'ADDRENTISSACE	
	: ASSURER A TOUS UNE EDUCATION EQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITE ET DES POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	20
	CIBLE 4.1 ÉDUCATION SCOLAIRE	
	CIBLE 4.2 SOINS ET EDUCATION PRESCOLAIRES	
	CIBLE 4.3 FORMATION PROFESSIONNELLE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
	CIBLE 4.4 COMPETENCES ET ACCES A L'EMPLOI	
	CIBLE 4.5 ÉGALITE DES CHANCES	
	CIBLE 4.6 APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX	_
	CIBLE 4.6 APPRENTISSAGES FONDAMENTAGA	
	CIBLE 4.A ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	- 50
ODD 5 :	PARVENIR A L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES	52
	CIBLE 5.1 LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
	CIBLE 5.2 VIOLENCES ET EXPLOITATION	
	CIBLE 5.3 MARIAGE FORCE ET MUTILATIONS	
	CIBLE 5.4 PROMOTION ET PARTAGE DES TRAVAUX DOMESTIQUES	
	CIBLE 5.5 PARTICIPATION ET ACCES AUX POSTES DE DIRECTION	
	CIBLE 5.6 SANTE SEXUELLE ET PROCREATION	
	CIBLE 5.A DROIT ET ACCES AUX RESSOURCES	
	CIBLE 5.B TECHNOLOGIES ET AUTONOMISATION	
		_0/
OBJECT	IF 6. GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT	
GERES I	DE FAÇON DURABLE	
	CIBLE 6.1 ACCES A L'EAU POTABLE	69

### TABLE DES MATIERES

ODD8: PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE	
TRAVAIL DECENT POUR TOUS	
CIBLE 8.3 DEVELOPPEMENT DES TPE ET PME	
CIBLE 8.5 PLEIN EMPLOI ET TRAVAIL DECENT	
CIBLE 8.6 ACCES DES JEUNES A L'EMPLOI ET LA FORMATION	
CIBLE 8.7 EXPLOITATION DES ENFANTS TRAITE TRAVAIL FORCE	80
CIBLE 8.8 DROITS ET SECURITE AU TRAVAIL	81
CIBLE 8.9 TOURISME DURABLE	81
CIBLE 8.10 ACCES AUX SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	82
ODD 16: PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET INCLUSIVES	AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSUR
L'ACCES DE TOUS A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVE	
FT OUVERTES A TOUS	83
ET OUVERTES A TOUS	
ET OUVERTES A TOUS	
FT OUVERTES A TOUS	
CIBLE 16.2 MALTRAITANCE ET EXPLOITATION INFANTILES	
CIBLE 16.3 ÉTAT DE DROIT ET ACCES A LA JUSTICE	
CIBLE 16.2 MALTRAITANCE ET EXPLOITATION INFANTILES	
CIBLE 16.1 REDUCTION DE LA VIOLENCE	83 83 86 87 89 89 89 92
CIBLE 16.2 MALTRAITANCE ET EXPLOITATION INFANTILES	83 83 86 87 89 89 89 92

### LISTE DES TABLEAUX

11
17
19
19
23
24
31
32
33
34
36
38
41
42
43
45
46
49
49
50
56
57
61
62
63
63
64
67
67
70
72
75
75
75
80
81
82
84
86
87
87

### LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Impact de la Pandémie de la COVID-19 sur le taux de pauvreté	20
Figure 2 : Pauvreté extrême avant et après la pandémie de la COVID-19 (en %)	21
Figure 3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population adulte	27
Figure 4 : Nature de l'emploi de la femme dans le secteur agricole	28
Figure 5 : Evolution du taux de suicide selon le sexe	35
Figure 6 : Pourcentage d'enfants âgés de 7 à 14 ans qui ont des compétences de base en lecture et en calcul	40
Figure 7 : Pourcentage des élèves de 2e ou 3e année du cycle primaire qui ont des compétences de base en lecture et en calcul	40
Figure 8: Evolution du taux d'abandon scolaire par sexe et par niveau d'étude	42
Figure 9 : Evolution du taux net de scolarisation par tranche d'âge	43
Figure 10 : Evolution du taux de couverture des enfants en éducation préscolaire	45
Figure 11 : Répartition des diplômés femmes par domaines d'études	47
Figure 12 : Données par Région sur l'utilisation des TIC chez les Femmes et les Hommes	48
Figure 13 : Répartition des citoyens qui ont exprimé leur crainte vis-à-vis de la violence faite aux femmes par région et selon	
l'année de l'enquête en (%)	55
Figure 14: Taux de perception de l'augmentation de la violence à l'égard des femmes pendant la crise de la COVID-19	58
Figure 15 : Evolution des indices de parité femmes hommes dans la répartition du personnel du corps enseignant par grade	64
Figure 16 : Profil des fondateurs par âge et par sexe	65
Figure 17 : Evolution du taux d'activité selon le genre	71
Figure 18 : Pourcentage de l'emploi informel en Tunisie	73
Figure 19 : Evolution du taux de chômage selon le sexe	77
Figure 20 : Taux de chômage des jeunes (15-24)	78
Figure 21 : Taux de chômage des diplômés du supérieur	79
Figure 22 : Enfants économiquement occupés par groupe d'âge et sexe (en %)	80
Figure 23 : Répartition de la population exposée aux violences du mari ou du partenaire selon la nature des violences et le sexe	85

### **LISTE DES ABREVIATIONS**

AFTURD Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement

ATFD Association Tunisienne des Femmes Démocrates

BM Banque Mondiale

CAWTAR Center of Arab Women for Training and Research

CNAM Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNRPS Caisse Nationale de la Retraite et de la Promotion Sociale

CNSS Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

CREDIF Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme

DSSB Direction des Soins de Santé de Base FAO Food and Agriculture Organization

FEM Forum Econmique Mondial

FTDES Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux

INS Institut National de la Statistique
INSP Institut National de la Santé Publique

MARPH Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

MAS Ministère des Affaires Sociales

MDICI Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale

ME Ministère de l'Education

MESRS Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MFFES Ministère de la Famille de la Femme de l'Enfance et des Seniors

MI Ministère de l'Intérieur

MICS Multiple Indicator Cluster Surveys

MJ Ministère de la Justice

MJS Ministère de la Jeunesse et des Sports

MS Ministère de la Santé

ODD Objectif de Développement Durable
OIT Organisation Internationale du Travail
OMS Organisation Mondiale de la Santé

ONEQ Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications
PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014

THES Tunisian Health Examination Survey

TMM Taux de Mortalité Maternelle
UNFPA United Nations Population Fund

UNFT Union Nationale de la Femme Tunisienne

VFF Violences Faites aux Femmes

#### **Contexte**

ONU Femmes œuvre pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire et de la paix, et de la sécurité.

ONU Femmes a entamé depuis 2015 un programme de mise en place des indicateurs genre en Tunisie et ce, à l'occasion de l'élaboration du Plan Quinquennal de Développement 2016-2020 (PQD). Elle a ainsi appuyé l'Institut National des Statistiques (INS) à travers une assistance technique pour la conception et la production d'un Rapport Genre et la systématisation de sa production annuelle.

En effet, partant du constat que plusieurs entités et acteurs en Tunisie produisent des données relatives directement ou indirectement au Genre mais que ces données restent éparpillées et par conséquent difficilement accessibles, l'INS a sollicité l'appui d'ONU Femmes afin d'instaurer l'élaboration d'un « Rapport Statistiques Genre » et ce, dans le but de regrouper et centraliser les données produites et de faciliter l'évaluation des écarts entre hommes et femmes dans les divers aspects du développement, en rendant les informations statistiques pertinentes selon le genre et accessibles à une large audience.

D'autre part, le recensement général de la population et de l'habitat de 2014 (RGPH2014) a permis d'avoir une idée assez précise sur la situation socio-économique et les conditions de vie de la femme en Tunisie après la révolution de janvier 2011.

C'est dans ce cadre que cette étude contribuera à la mise en place d'un dispositif de collecte et de production de statistiques genre en Tunisie en collaboration avec les partenaires stratégiques dont principalement le Conseil National de la Statistique.

Cette étude vise à apporter une assistance technique afin d'appuyer les activités planifiées dans le projet sur les statistiques sensibles au genre en coordination avec les partenaires stratégiques dont le Conseil National de la Statistique.

### Méthodologie

Dans le cadre de la première phase de cette étude, qui est la phase de mapping, nous avons procédé à la collecte d'un ensemble de documents, enquêtes, données administratives et rapports relatifs aux statistiques sensibles au genre en Tunisie.

Nous avons également programmé des entretiens avec des partenaires des différents ministères, Structures de Statistiques Publiques (SSP) ainsi que la société civile afin de récolter les données utiles pour élaborer le rapport Profil Genre. Ces entretiens seront aussi exploités, dans un second temps, en vue de préparer le plan d'action d'une stratégie nationale de production des statistiques sensibles au genre en Tunisie.

Pour chacun des indicateurs sensibles au genre élaborés par le partenaire, nous nous sommes renseignés sur les rubriques suivantes : régularité de la publication, difficultés à l'élaboration et le degré d'harmonie de l'indicateur avec les standards nationaux ou internationaux. Une liste des interviewés jusqu'à la date du 9 juin 2022 est annexée à ce document.

Suite à ce mapping, nous avons élaboré un profil genre actualisant le rapport 2015 sur la base des directives de l'agenda 2030 et en mettant l'accent sur des aspects stratégiques pour permettre la production des statistiques sensibles au genre.

Sur les 232 indicateurs des 17 objectifs, 54 sont sexospécifiques. Le terme « indicateur sexospécifiques » comme défini dans le rapport de ONU Femmes (2018)¹ désigne les indicateurs qui demandent explicitement une ventilation par sexe ou qui font référence à l'égalité des sexes comme objectif sous-jacent. Outre ces 54 indicateurs, nous nous sommes intéressés à d'autres indicateurs qui ne font pas explicitement référence au sexe. C'est le cas, par exemple des indicateurs 2.1.1 relatif à la prévalence de la sous-alimentation ou 2.1.2 relatif à la prévalence d'une insécurité alimentaire pour lesquels nous jugeons que la ventilation par sexe est plus que pertinente surtout en temps de crise où les femmes et les hommes ne sont pas touchés de la même manière par la sous-alimentation. Ainsi, des indicateurs de douze ODD sur les 17 seront abordés dans notre rapport : les indicateurs sensibles au genre des ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 13, 16, 17 ainsi que l'indicateur 6.1.1 relatif à l'accès à l'eau potable de l'ODD 6 qui fait partie des six ODD qui n'ont aucun indicateur sexospécifique.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>ONU Femmes (2018), Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 : https://www.unwomen.org/fr/digital library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agen-

da-for-sustainable-development-2018#: ```: text=%C2%AB%20Traduire%20les%20promesses%20en%20actions, Objectifs%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20(ODD)

A l'issue de cette phase, et lorsque les données ont été disponibles, nous avons pu renseigner les indicateurs sensibles au genre des différents ODD. Le tableau suivant résume les données collectées. Plus précisément, pour chaque ODD, nous avons réparti les indicateurs sensibles au genre de cet ODD en 4 types : les indicateurs non disponibles, les indicateurs disponibles mais non désagrégés selon le sexe, les indicateurs pour lesquels un proxy est disponible et les indicateurs disponibles. Pour les indicateurs disponibles, nous avons indiqué les dates de disponibilité de l'indicateur.

Tableau 1 : Disponibilité des indicateurs sensibles au genre des ODD en 2022.

	Libellé indicateur	Dis	Disponibilité		*00
		non səənnod səldinoqsib non səənnod səəgsətəsəb	par sexe Proxy eldinoqsib	səənnod səldinoqsib	* Dates de Disponibilité
	1.1.1 Population vivant avec moins de 1,90 US par jour, par sexe				2015
ète	1.2.1 Population vivant au-dessous du seuil de pauvreté national, par sexe				2000 - 2015
	1.2.2 Pauvreté multidimensionnelle parmi les femmes				
d qe b ODI	1.3.1 Population bénéficiant d'une protection sociale, par sexe				
Pa	1.4.2 Sécurité des droits fonciers, par sexe				2015
	1.b.1 Proportion des dépenses publiques consacrée aux secteurs répondant aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables				
	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation				2015-2016
,z, w	2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave,				2015 - 2018
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe				
	3.1.1 Taux de mortalité maternelle				2000 - 2019
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié				2000-2018
	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe				2015 - 2019
	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques				2020
ètnes	3.4.2 Taux de mortalité par suicide				2010-2019
	3.5.2 Consommation d'alcool (en litres d'alcool pur) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile				2019
éssA	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale				2012;2018
	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge				2012;2018
	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels, notamment la santé reproductive et maternelle				
	3.8.2 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants				2018
	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)				2012;2015;2018

	Libellé indicateur	Disponibilité		*00
		Données non disponibles données non desagrégées par sexe Proxy Proxy	Données disponibles	* Dates b bililité
	4.1.1 Niveau minimum d'aptitude en lecture et mathématiques en fin de cyde primaire et de premier cycle du secondaire, par sexe			2018
	4.1.2 Taux d'achèvement des études primaires et secondaires			2015 - 2020
ètil	4.2.1 Développement des jeunes enfants, par sexe			2018
	4.2.2 Participation aux activités préscolaires, par sexe			2012;2018
ou qe	4.3.1 Participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation, par sexe			
	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications			2021
Εq	4.5.1 Indices de parité pour tous les indicateurs d'éducation			2012;2018
	4.6.1 Compétences (à un niveau d'aptitude fixé) en alphabétisme et arithmétique fonctionnels, par sexe			2012;2018
	4.a.1 Établissements scolaires dotés d'équipements adaptés au lavage des mains et de sanitaires séparés pour les deux sexes			2020
	5.1.1 Cadres juridiques visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'égalité des sexes et la non-discrimination fondée sur le sexe			1956 - 2022
	5.2.1 Femmes et filles victimes de violence au sein du couple			2016 - 2019
	5.2.2 Violence à l'égard des femmes et des filles			2016 - 2019
	5.3.1 Mariage précoce des femmes et des filles			2018
s	5.4.1 Travail domestique et familial non rémunéré, par sexe			2006; 2021
exes	5.5.1 Femmes dans les parlements et les administrations locales			2011 - 2019
səp ş	5.5.2 Femmes à des postes de direction		2	2004;2007;2017
	5.6.1 Proportion de femmes et de filles prenant elles-mêmes leurs décisions en matière de santé reproductive			
3	5.6.2 Lois concernant l'accès aux soins de santé reproductive, à l'information et à l'éducation dans ce domaine			
	5.a.1 Droits de propriété ou droits garantis sur des terres agricoles, par sexe			2015; 2022
	5.a.2 Lois garantissant l'égalité des sexes en matière d'accès au contrôle des terres			
	5.b.1 Femmes possédant un téléphone portable			2018
	5.c.1 Pays dotés d'un système de suivi de l'égalité des sexes			

	Libellé indicateur	Disponibilité		*00
		Données non disponibles Données non désagrégées Dar sexe par sexe Proxy disponible	səldinoqsib	* Dates de Disponibilité
	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe			2007 - 2020
	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap			1997 - 2016
	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap			2018 - 2022
	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation			
BOOO Joi dé	8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe			2012;2017
Emp	8.8.1 Nombre d'accidents du travail mortels et non mortels par 100 000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration			
	8.8.2 Respect des droits du travail au niveau national, par sexe			
	8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe			2019
	8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière			2014;2017
	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge			2017;2018
	16.1.3 Proporti on de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents			2022
×į	16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques			2022
et ba	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation			2018-2020
	16.2.3 Proporti on de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victi mes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans			
ır	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes			2018;2022
	16.7.1 Répartition des postes par sexe par rapport à la répartition nationale		20	2004;2007;2017
	16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe			

*00	* Dates de Disponibilité						
	səldinoqsib						
lité	Proxy disponible						
Disponibilité	désagrégées exes ned						
ā	non séannod disponibles non séannon						
	aca seyaaca						
Libellé indicateur		10.2.1 Personnes dont le revenu est de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par sexe	11.2.1 Accès aux transports en commun, par sexe	11.7.1 Proportion de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe	11.7.2 Victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe	13.b.1 Nombre de PMA et PEID recevant un appui pour la planification et la gestion face aux changements climatiques	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive
		səJiubən səJilagənl	səlqi	es dura	PIII∧	notioA semilo 9l nuoq	Partenariat mondial pour le développpement durable
		ODDIO		оррт		ODDI3	ZTQQ0

A partir de ce tableau nous pouvons faire un premier constat pour chacun des ODD et qui peut être résumé dans les points suivants :

- **ODD1 Eradication de la pauvreté :** en raison de la rareté des données sensibles au genre sur la pauvreté, 2 parmi les 6 indicateurs sensibles au genre sont renseignés. Une étude du MDICI-PNUD (2020) confirme un certain consensus sur le fait que la précarité des femmes s'est accrue suite à la crise de la COVID-19.
- **ODD2 Lutte contre la faim :** 2 parmi les 3 indicateurs sensibles au genre de cet ODD sont renseignés notamment par des données fournies par le FAO.
- ODD3 Accès à la santé : 10 parmi les 11 indicateurs sensibles au genre de cet ODD sont renseignés. Au niveau national, les données sont principalement collectées dans les enquêtes MICS4 effectuée en 2012 et MICS6 effectuée en 2018 de l'INS, dans l'enquête THES (2016) du Ministère de la Santé (MS) ainsi que le rapport de l'INSP. Les données de la Banque Mondiale, de l'UNFPA, de l'UNICEF et de l'OMS permettent de renseigner une partie considérable des indicateurs de cet ODD. A noter que, nous avons compléter les indicateurs de cet ODD, par d'autres indicateurs relatifs à l'accès à la santé, notamment concernant la santé maternelle et qui sont disponibles grâce aux enquêtes MICS4 et MICS6.
- ODD4 Accès à une éducation de qualité : 8 parmi les 9 indicateurs sensibles au genre de cet ODD sont renseignés. Au niveau national, les données sont principalement collectées dans les enquêtes MICS4 et MICS6 de l'INS ainsi que les données des Ministères de l'Education (ME) et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).
- ODD5 Egalité entre les genres : 9 parmi les 13 indicateurs sensibles au genre de cet ODD sont r enseignés. Dans le cadre de la stratégie nationale pour la production des indicateurs des Violences Faites aux Femmes (VFF), des indicateurs qui répondent à la cible 5.2 de cet ODD sont collectés et publiés depuis 2015 par le CREDIF auprès des Ministères de la Santé (MS), de l'Intérieur (MI), de la Justice (MJ), des Affaires Sociales (MAS) et de celui de la Famille de la Femme de l'Enfance et des Seniors (MFFES). S'agissant des femmes dans les postes de responsabilité, des indicateurs sont disponibles notamment grâce aux enquêtes de l'INS.
- ODD6 Accès à l'eau : les données disponibles permettent de renseigner l'indicateur 6.1.1 relatif à l'accès à l'eau potable. On notera, par ailleurs, la

volonté du MARPH d'impliquer d'avantage les femmes dans la gestion de l'eau en zone rurale où l'accès à l'eau est de plus en plus problématique.

- ODD8 Accès à des emplois décents : 6 parmi les 9 indicateurs sensibles au genre de cet ODD sont renseignés. C'est principalement l'INS à travers ses publications régulières ainsi que le Golbal Gender Gap Report 2021 du Forum Economique Mondiale qui renseignent quasiment la majorité des indicateurs de cette ODD. Les études et les enquêtes élaborées par la société civile dont le FTDES nous ont aussi permis de renseigner certains indicateurs.
- **ODD16 Justice et paix :** 6 parmi les 8 indicateurs sensibles au genre de cet ODD sont renseignés dont un proxy pour l'indicateur sur les féminicides et l'indicateur relatif à la traite des personnes renseigné grâce aux statistiques publiées régulièrement depuis 2018 par l'INLCTP. Les enquêtes nationales sur la perception des citoyens envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale en Tunisie effectuées par l'INS en 2017 et, tout récemment, en 2022 ainsi que l'enquête MICS6 permettent de renseigner les indicateurs des cibles 16.1 (Réduction de la violence) et 16.3 (Etat de droit et accès à la justice).
- ODD10 Réduction des inégalités, ODD11 Villes et communautés durables, ODD13 Lutte contre le changement climatique et ODD 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs : très peu ou quasiment pas de données disponibles pour renseigner les indicateurs de ces quatre ODD.

Par ailleurs, si un nombre considérable d'indicateurs est disponible, nous constatons que la régularité dans la publication de ces indicateurs est très variable d'un ODD à l'autre. Ainsi, alors que plusieurs indicateurs relatifs à l'ODD 4 sont régulièrement publiés, ceux, par exemple de l'ODD 3 relatifs à l'accès à la santé datent pour la plupart d'avant 2018 (i.e. l'enquête THES 2016 et l'enquête MICS6 de 2018).

D'autre part, pour certains indicateurs, on a pu constater qu'il existe un écart assez important entre les valeurs fournies pour un même indicateur par différents organismes (cf. indicateur 5.b.1) ou entre les valeurs données par des organismes nationaux et celles des organismes internationaux (cf. Indicateur 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes – MICS6 versus Banque Mondiale).

Enfin, le Tableau 2 présente un résumé de la disponibilité des indicateurs tiré du Rapport ONU Femmes (2018). La comparaison entre les colonnes des indicateurs indisponibles des deux tableaux montre clairement l'évolution positive au niveau de la disponibilité des indicateurs sensibles au genre depuis 2018. Néanmoins, ce gap pourrait aussi être expliqué par le fait que pour certains indicateurs l'information peut être disponible mais non diffusée ce qui la rend inaccessible notamment pour les organismes internationaux.

Tableau 2 : Disponibilité des indicateurs sensibles au genre des ODD selon ONU Femmes 2018

ODD	Données non disponibles / non publiées	Données recueillies et publiées	Total
1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	1.1.1	
Effectif	5	1	6
2	2.3.2	2.1.2	
Effectif	1	1	2
3	3.7.2, 3.8.1	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	
Effectif	2	4	6
4	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	
Effectif	3		8
5	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1,	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	
	5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1		
Effectif	10	4	14
8	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2,	8.5.2	
	8.9.2		_
Effectif	7	1	8
10	10.2.1		
Effectif	1	0	1
11	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2		
Effectif	4	0	4
13	13.b.1		
Effectif	1	0	1
16	16.7.2		_
Effectif	6	0	6
17	17.18.1		
Effectif	1	-	1
	Sourc	e : ONU Femmes (2018), Traduire les promesses	en actions.

Suite à l'analyse des données disponibles et identifiées dans l'étape de mapping, nous avons élaboré le rapport profil genre en perspective de l'Agenda 2030. Ce rapport vise à actualiser le rapport genre 2015, et est organisé selon les huit ODD qui ont été retenus dans l'étape précédente. Pour chacun des objectifs retenus, nous avons rappelé les cibles dont les indicateurs sont sensibles au genre. Puis pour chacun des indicateurs de ces cibles nous avons présenté, lorsque celles-ci étaient disponibles, les données et les sources (nationales ou internationales) qui ont permis de le renseigner. Nous avons, par la suite, procédé à l'analyse des indicateurs, ce qui a permis de mettre en évidence un certain nombre de disparités liées au genre.

Lors de la dernière phase de cette étude, seront organisées des tables rondes avec les partenaires stratégiques dans le but d'élaborer un plan d'actions pour mettre en place cette stratégie nationale de production des statistiques sensibles au genre en Tunisie.

#### ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Bien que des progrès importants aient été réalisés en matière d'éradication de la pauvreté au cours des dernières années, l'égalité économique entre les hommes et les femmes n'est atteinte dans aucun pays, et celles-ci demeurent plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

#### Cible 1.1 Extrême pauvreté

D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1.25 dollar par jour)

Cible 1.2 Pauvreté

D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

**Indicateur 1.1.1** Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale).

**Indicateur 1.2.1** Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge. **Indicateur 1.2.2** Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays.

Depuis la publication du Rapport sur le développement dans le monde en 1990 et l'établissement d'un seuil de pauvreté en dollars par jour, la Banque Mondiale utilise les parités de pouvoir d'achat pour calculer le seuil de pauvreté international et ainsi estimer la pauvreté dans le monde. La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui tient compte des différences de prix entre les pays. Au fil des évolutions du coût de la vie et des calculs de nouvelles PPA, la Banque Mondiale a révisé le seuil de pauvreté international : il s'est établi à 1.90 \$ en PPA de 2011, seuil utilisé à ce jour. Selon la Banque Mondiale, la proportion de la population tunisienne vivant au-dessous du seuil international de pauvreté est de 0.2%.

Au niveau national, ce seuil est fixé à 4.7 DT par personne et par jour, soit environ (5.7 \$ US PPA environ) et à 2.8 DT (environ 3.5 \$ US PPA) pour la pauvreté extrême.

La pauvreté est généralement définie suivant deux dimensions principales, à savoir :

- L'insuffisance de revenus
- Le manque d'accès aux infrastructures et aux services de base comme la santé, l'eau, l'électricité, l'éducation de base, etc.

Tableau 3 : Taux de pauvreté par zone résidentielle.

Milieu résidentiel	Population	Taux de pauvreté
Grandes villes	3 810 734	6.3
Petite et moyenne communes	3 143 090	15
Milieu rural	3 471 488	26
Total	10 425 312	15.3
Source :	le la pauvreté en Tunisie	

Selon les chiffres de l'INS, la pauvreté a sensiblement diminué entre 2010 et 2015, passant de 20.5 à 15.2% pour le seuil de pauvreté national, de 6 à 2.9% pour la pauvreté extrême. Sachant que la méthodologie adoptée en 2015 n'est pas identique à celle utilisée avant 2015, il convient de relativiser les écarts entre les chiffres de 2010 et 2015. D'autre part, en se référant au seuil international de pauvreté, cette dernière est passée de 2 à 0.2% entre 2010 et 2015. Pourtant, d'importantes disparités subsistent entre les zones urbaines et rurales (cf. Tableau 3), et entre les régions côtières (où se concentrent la plupart des activités économiques) et celles de l'intérieur du pays. Comme le montre le Tableau 4, les disparités régionales en termes d'incidence de pauvreté se sont beaucoup accusées. Ainsi en 2005, par exemple, le taux de pauvreté extrême était de 1.6% dans le Grand Tunis alors qu'il était de 18.8% dans le Centre Ouest, soit 11 fois plus. Ce coefficient a continué à augmenter au fil des ans pour s'établir à 28 en 2015.

Tableau 4 : Evolution des taux de pauvreté par région

	Pa	uvreté	extrê	ne		Pauvreté globale					
Régions	2000	2005	2010	2015		2000	2005	2010	2015		
Grand_Tunis	1.6	1.8	1.2	0.3		13.7	12.3	11.1	5.3		
Nord-Est	6.8	4.9	3.3	1.6		23.9	21.8	15.2	11.6		
Nord-Ouest	8.4	8.5	12.5	6.4		32.9	29.6	36.2	28.4		
Centre-Est	3.9	2.7	2.3	1.9		14.3	12.5	11.6	11.5		
Centre-Ouest	18.8	25	17.4	8.4		44.1	49.7	42.3	30.8		
Sud-Est	13.6	6.9	6.2	3	38	38.3	24.5	20.7	18.6		
Sud-Ouest	10.5	10.8	7.7	2.6		32.9	32.3	25.9	17.6		
Tunisie	<b>Tunisie</b> 7.7 7.4 6 2.9		2.9		25.4	20.5	15.2				
Source :	/ID 19 en Tunisie : Les inégalités, les										
				vulnéra	abilités à la pauvreté et au chômage.						

D'autre part, les estimations de l'étude faite par le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI) et le PNUD (2020)<sup>2</sup> et qui utilise un modèle d'équilibre général montrent que suite à la pandémie de la COVID-19, le taux de pauvreté devrait augmenter de 4 points de pourcentage soit environ 472 milles personnes pauvres supplémentaires. Ce qui fait ramener le taux de pauvreté à son niveau de 2010 (20.5%) (cf. Figure 1).

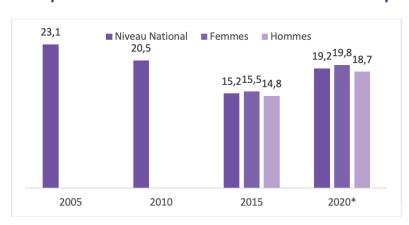


Figure 1 : Impact de la Pandémie de la COVID-19 sur le taux de pauvreté

Source: INS-Enquête budget consommation 2015 Vol 1, (\*) MDICI et PNUD (2020).

Sur un autre plan, les estimations de cette étude montrent qu'en l'absence de soutien gouvernemental, des milliers de personnes vont basculer dans la pauvreté suite à la pandémie de la COVID-19. Les cibles d'élimination de la pauvreté extrême et réduction de moitié la pauvreté d'ici 2030 sont sérieusement menacées. En effet, le taux de pauvreté extrême passerait de 2.9% en 2015 à 4% en 2020 (cf. Figure 2). Ainsi, environ 128 milles citoyens vont basculer dans une extrême pauvreté.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> MDICI et PNUD (2020), Impact économique de la COVID-19 en Tunisie : analyse en termes de vulnérabilité des ménages et des micros et très petites entreprises, 2020.

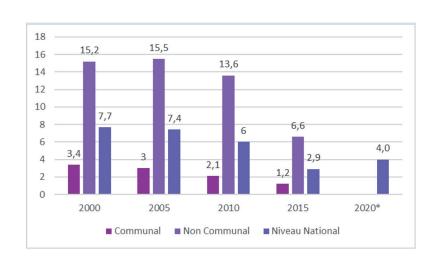


Figure 2 : Pauvreté extrême avant et après la pandémie de la COVID-19 (en %)

Source: INS-Enquête budget consommation 2015 Vol 1, (\*) MDICI et PNUD (2020).

Les disparités de revenus par genre au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle sont aussi prises en compte dans cette étude. Ainsi, si avant le choc de la pandémie, les taux de la pauvreté monétaire étaient respectivement de 15.5% pour les femmes et 14.8% pour les hommes, à cause de la pandémie, ces taux passeraient pour les femmes à 19.8% contre 18.7% pour les hommes.

Les évaluations faites lors de cette étude montrent aussi que les catégories les plus vulnérables sont les chômeurs, les ouvriers et les exploitants agricoles. Plus particulièrement, les femmes ouvrières agricoles, avec un taux de pauvreté qui passerait de 32.86 à 40.48%, seraient l'une des catégories les plus affectées.

La femme rurale qui représente le tiers du nombre total de femmes en Tunisie, était déjà dans une situation de grande précarité avant la pandémie. En effet, d'après le plan d'action du conseil des pairs 2016-2020, uniquement 19.3% des femmes rurales ont des sources de revenu propres à elles contre 55.9% pour les hommes. Elles exercent souvent un travail précaire et saisonnier. Plus précisément, elles constituent 78% de la main d'œuvre saisonnière et 14.2% de la main d'œuvre permanente. Pourtant, sa participation non rémunérée dans le revenu du ménage s'élève à 85%.

Sur le plan de la pauvreté multidimensionnelle, le rapport du PNUD sur le développement humain 2020<sup>3</sup> indique que le nombre de pauvres vivant dans une pauvreté multidimensionnelle est de près de 92 000, soit 0.8% de la population et que 2.4% de la population est vulnérable à la pauvreté multidimensionnelle en 2018. Plus précisément, il indique que la part de la santé dans les privations dans la pauvreté multidimensionnelle globale est de 24.4% contre 61.6% pour l'éducation, et 14% pour les conditions de vie.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> PNUD (2020), Rapport sur le développement humain, La prochaine frontière, le développement humain et l'Anthropocène.

Par ailleurs, l'analyse faite par le MDICI et le PNUD (2020) de la pauvreté multidimensionnelle en tenant en compte de la privation des ménages en alimentation, santé et éducation, montre qu'en l'absence d'un programme social adéquat, la pauvreté multidimensionnelle passerait de 13.2% à 15.6% après la COVID-19. Les estimations montrent que les femmes sont plus impactées relativement aux hommes. Cela concerne notamment les femmes artisanes et indépendantes des petits métiers, les chômeuses, les « autres inactives », les ouvrières agricoles et les exploitantes agricoles.

#### Cible 1.3 Protection sociale

Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

**Indicateur 1.3.1** Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population.

Cet indicateur reflète la proportion de personnes effectivement couvertes par un système de protection sociale ainsi que les socles de protection sociale. Il reflète également les principales composantes de la protection sociale : allocations familiales et de maternité, soutien aux personnes sans emploi, aux personnes handicapées, aux victimes d'accidents du travail et aux personnes âgées. La couverture effective de la protection sociale est mesurée par le nombre de personnes qui cotisent activement à un régime d'assurance sociale ou qui reçoivent des prestations<sup>4</sup>.

Le système de la protection sociale en Tunisie, s'est bâti depuis plus de 60 ans sur deux piliers : les régimes assurantiels contributifs gérés par les caisses de sécurité sociale (CNRPS, CNSS et CNAM) et de programmes non contributifs assistantiels visant la réduction de la pauvreté et l'atténuation des inégalités économiques et notamment les Transferts Monétaires Permanents (TMP)<sup>5</sup> du programme AMEN Social auparavant appelé Programme National d'Appui aux Familles Nécessiteuses (PNAFN). Ce système qui a connu un développement continu, peut être considéré comme l'un des facteurs qui ont contribué à la lutte contre la précarité. Parmi les bénéficiaires du programme Amen Social, on distingue deux catégories : les familles nécessiteuses qui bénéficient de TMP en plus de de la gratuité des soins dans les structures sanitaires publiques (auparavant appelée programme d'assistance médicale gratuite AMG1) et les familles à revenu limité non-éligibles à l'un des régimes de la sécurité sociale contributifs à travers une carte de soins à tarifs réduits (auparavant appelée programme AMG2).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> https://worldbank.github.io/sdg-metadata/metadata/fr/1-3-1a/

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La loi de finances 2022 a approuvé l'augmentation de la subvention pour les familles nécessiteuses de 180 à 200 dinars.

Selon l'Organisation Internationale du Travail, 50.2% des tunisiens ont au moins une prestation de protection sociale (santé exclue) contre 46.9% au niveau mondial et seulement 25.3% des femmes ayant un nouveau-né bénéficient des prestations de la protection sociale, un chiffre en deçà de la moyenne mondiale qui est de 44.9%. Enfin, 34.6% de la population active est couverte par un régime de sécurité sociale contributif, un chiffre légèrement supérieur à la moyenne mondiale qui est de 32.5% (cf. Tableau 5).

Tableau 5 : Catégories de populations bénéficiant des prestations de la protection sociale selon l'OIT (en %).

Catégories de population ( en pourcentage du groupe de population concerné)	Population couverte par au moins une prestation de protection sociale (santé exclue)	Enfants	Femmes ayant un nouveau-né	Personnes avec un handicap lourd	Chômeurs	Personnes âgées	Travailleurs en cas d'accident de travail	Personnes vulnérables bénéficiant d'aides sociales	Population active couverte par un régime de sécurité sociale contributif
Tunisie	50.2	28.6	25.3	5.0	3.0	85.4	28.9	21.3	34.6
Monde	46.9	26.4	44.9	33.5	18.6	77.5	35.4	28.9	32.5
		So	urce : O	IT, Rapp	ort m	ondial	sur la p	rotection so	ociale 2020-2022.

Le Tableau 6 dont les données ont été collectées à partir du document du Ministère des Affaires Sociales (MAS)<sup>6</sup> ainsi que l'étude du Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (CRES)<sup>7</sup>, le nombre de ménages éligibles aux programme AMEN Social s'est particulièrement accru ces deux dernières années pour atteindre 963 000 ménages (environ 30% de la population). En effet, suite à la pandémie de la COVID-19, le gouvernement tunisien a pris des mesures de nature à atténuer les effets négatifs du confinement général sur les populations vulnérables. Ces mesures ont consisté en des transferts directs aux ménages pauvres tout en élargissant la population éligible. Par ailleurs, selon l'Organisation Internationale du Travail, 50.2% des tunisiens ont au moins une prestation de protection sociale (santé exclue) contre 46.9% au niveau mondial et seulement 25.3% des femmes ayant un nouveau-né bénéficient des prestations de la protection sociale, un chiffre en deçà de la moyenne mondiale qui est de 44.9%. Enfin, 34.6% de la population active est couverte par un régime de sécurité sociale contributif, un chiffre légèrement supérieur à la moyenne mondiale qui est de 32.5%.

Notons que le MAS devrait pouvoir fournir les données administratives qui permettent de compléter le Tableau 6 et de désagréger les indicateurs qui y figurent selon le sexe du bénéficiaire. D'autre part, les indicateurs du MAS et ceux de l'OIT devrait être harmonisés notamment au niveau des nomenclatures afin de pouvoir les confronter.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> MAS (2022), Evaluation de l'impact social du programme AMEN Social.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> CRES (2019), Etudes de faisabilité des garanties du socle national de protection sociale.

Tableau 6 : Catégories de populations bénéficiant des prestations de la protection sociale selon le CRES et le MAS.

		CRES 2016	MAS 2021	MAS 2022
Bénéficiaires de la sécurité sociale				
	Nombre de ménages	1 997 244	_	_
	Pourcentage	58.3		
Bénéficiaires du programme AMEN				
Social	Familles nécessiteuses			
	Nombre de ménages	239 059	266 000	_
	Pourcentage	7.0	8.0	
	Familles à faible revenu			
	Nombre de ménages	_	_	620 000
	Pourcentage			
	Ensemble			
	Nombre de ménages		800 000	963 000
	Pourcentage		24.0	30.0
Non bénéficiaires de revenu social				
	Nombre de ménages	1 186 663	_	_
	Pourcentage	34.7		
		Sourcen :	: CRES (2019) et MA	S 2021 et 2022.

L'emploi informel qui est généralement synonyme d'absence de protection sociale pèse de plus en plus sur l'économie tunisienne, la pandémie de la COVID-19 a contribué à son aggravation. Entre 2007 et 2020, le nombre d'emplois informels a été multiplié par trois. Selon l'INS, les emplois informels sont estimés à 1 598 700 (soit 44.8% de l'ensemble des actifs occupés y compris dans l'agriculture), dont 301 100 occupés par des femmes, au quatrième trimestre de l'année 2019, c'est-à-dire avant la pandémie. Notons aussi que l'évolution de l'emploi informel a connu le même rythme aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Néanmoins, l'emploi informel reste une caractéristique des hommes. En effet, si l'emploi informel représente, en 2020, 32.4% de l'emploi féminin, plus de la moitié des hommes (51.5%) occupent un emploi informel<sup>§</sup>. Nous reviendrons plus en détails sur les chiffres de l'informel lorsque nous aborderons les indicateurs de l'ODD 8 *Accès à des emplois décents*.

S'agissant des femmes rurales, selon une étude couvrant un échantillon de 1700 femmes rurales, résidant dans les gouvernorats de Siliana, Nabeul, Kasserine, Mahdia et Jendouba réalisée par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance sur le travail des femmes en milieu rural et leur accès à la protection sociale en 2016, 12 % seulement d'entre les femmes du secteur agricole sont affiliées à la sécurité sociale alors que ce taux est de 72 % dans le secteur de l'industrie, 32% dans le secteur de l'artisanat et de 30 % dans celui du commerce et des services. La faiblesse du taux d'affiliation des femmes dans l'agriculture s'expliquerait par les courtes périodes d'activité des femmes dans ce secteur, qui atteint rarement la moyenne de 45 jours exigés pour bénéficier d'une affiliation à un régime de sécurité sociale. Enfin, selon la Direction Générale de la Sécurité Sociale, le nombre de

<sup>8</sup> INS, Enquête trimestrielle population emploi.

femmes en milieu rural travaillant dans le secteur agricole et bénéficiaires d'une couverture ne dépasse pas 93 500 tandis que celui des hommes avoisine les 377 000 en 2020<sup>9</sup>.

#### Cible 1.4 Accès aux ressources

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

**Indicateur 1.4.2** Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents également authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation.

L'indicateur 1.4.2 mesure les disparités qui existent en matière de sécurité d'occupation au sein de la population adulte, ventilé par sexe et par type d'occupation et évaluées en termes de documents légalement reconnus.

Selon le rapport de l'INS et ONU Habitat (2021)<sup>10</sup>, la répartition des terrains enregistrés dans le Système National Foncier est de 39% pour les femmes et 61% pour les hommes. D'après le plan d'action du conseil des pairs 2016-2020, seules 3% des femmes rurales sont propriétaires d'un bien immeuble comparativement à 12 % pour les hommes. Toujours concernant les femmes rurales et selon une étude du CAWTAR (2015)<sup>11</sup>, 5% des femmes rurales sont propriétaires des terres cultivables. Ce pourcentage nous a été confirmé par le MARPH.

#### Cible 1.b Prise en compte dans les politiques

Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

**Indicateur 1.b.1 [Non disponible]** Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Union Européenne (2021), Profil genre Tunisie 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> INS et ONU Habitat (2021), Evaluation de la disponibilité des données pour rendre compte des indicateurs des ODD sur la sécurité des droits fonciers.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> CAWTAR (2015), Renforcement de l'intégration des femmes dans le développement rural et la sécurité alimentaire - durable, Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche.

### ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Les femmes jouent un rôle essentiel dans la production alimentaire et la gestion des ressources naturelles. Pourtant, les inégalités entre hommes et femmes au sein du ménage, en particulier en milieu rural, exposent ces dernières à un plus grand risque d'insécurité alimentaire, en particulier dans les situations de crise ou de flambée des prix alimentaires.

#### Cible 2.1 Faim

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

#### **Indicateur 2.1.1** Prévalence de la sous-alimentation

La prévalence de la sous-alimentation estime la proportion de la population dont la consommation alimentaire habituelle est insuffisante pour fournir l'apport énergétique alimentaire nécessaire à une vie normale, active et saine. Elle est exprimée en pourcentage.

Selon, le dernier rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la sous-alimentation touche 3% de la population tunisienne en 2020 après s'être établie à 2.5% en 2018. Avec la crise économique post-COVID, le pays fait face à des risques considérables liés à l'absence d'accessibilité aux denrées alimentaires de certaines catégories de la population parmi les plus vulnérables, particulièrement les femmes rurales. En effet, d'après l'étude CAWTAR (2015), ce sont ces dernières qui constituent le lot le plus grand des 60% de femmes et de filles qui souffrent chroniquement de la faim. Cette tendance est confirmée par le chiffres de la pauvreté multidimensionnelle présentés plus haut ainsi que par les résultats de l'enquête de l'INS<sup>12</sup>.

D'après cette enquête, dans la tranche d'âge 20-69 ans, le pourcentage de femmes en sous poids<sup>13</sup> est de 1.5% contre 1.1% pour les hommes. Toutefois, selon l'enquête sur la santé des tunisiens menée par le Ministère de la Santé (THES 2016), 3.4 % des hommes seraient en sous poids contre (2.3 %) pour les femmes et ce dans la tranche d'âge 15 ans et plus. Il serait par conséquent,

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Institut National de la Statistique (2016), Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de vie des ménages, vol1 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, une personne est considérée obèse si elle a un indice de masse corporelle (IMC) inférieur à 18.5. L'Indice de Masse Corporelle (IMC) est défini par le rapport du poids sur la taille au carré.

opportun que les différentes enquêtes qui sont menées sur la prévalence de la sous-alimentation couvrent les mêmes classes d'âges afin que leurs résultats soient comparables et afin d'assurer une certaine continuité dans la disponibilité de cet indicateur.

**Indicateur 2.1.2** Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

La gravité de l'insécurité alimentaire est mesurée sur l'échelle de sécurité alimentaire fondée sur l'expérience (FIES) mondiale, une norme de mesure établie par la FAO grâce à l'application de cette mesure dans plus de 140 pays à travers le monde depuis 2014.

Dans près de deux tiers des pays, les femmes connaissent généralement plus l'insécurité alimentaire que les hommes¹⁴. En Tunisie, et comme le montre la Figure 3, le différentiel de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère entre femmes et hommes n'a cessé d'augmenter depuis 2016 pour atteindre 1.28 en 2018. D'après le chiffres du FAO, 19.92% des femmes sont menacées par l'insécurité alimentaire en 2018 contre 18.64% pour les hommes. Avec un taux de 80% de femmes qui travaillent dans le domaine de l'agriculture, les femmes rurales contribuent de manière sensible à la promotion de l'agriculture durable et jouent un rôle stratégique dans la sécurité alimentaire. Elles représentent 70% de la main-d'œuvre agricole¹⁵ et 62% des femmes en milieu non communal travaillent dans l'agriculture familiale paysanne. Elles assurent à 85% l'approvisionnement du marché en produits alimentaires¹⁵. Pourtant, elles ne représentent que 15% de la main d'œuvre permanente et seulement 8% du nombre des exploitants agricoles (CAWTAR 2015).

21,00
20,00
19,00
18,00
17,00
16,00
15,00

2015

2016

2017

2018

Femme — Homme

Figure 3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population adulte

Source: INS-Enquête budget consommation 2015 Vol 1, (\*) MDICI et PNUD (2020).

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> ONU Femmes (2018), Traduire les promesses en actions : L'égalité des sexes dans le programme de développement durable à l'horizon 2030.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Gueddana N. (2021), Etude sur la femme rurale tunisienne, FIKD.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Union Européenne (2021), Profil genre Tunisie 2021.

Selon une enquête couvrant un échantillon couvrant 200 femmes rurales réalisée en 2014 par l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) sur les conditions de travail des femmes en milieu rural, il a été observé que 61% d'entre elles sont des ouvrières agricoles occasionnelles alors que 28% d'entre elles sont des salariées permanentes (cf. Figure 4). Cette enquête révèle que le travail mécanisé et par conséquent moins pénible relève souvent des fonctions des hommes tandis que les tâches les plus dures nécessitant plus d'efforts et de persévérance sont le lot des femmes.

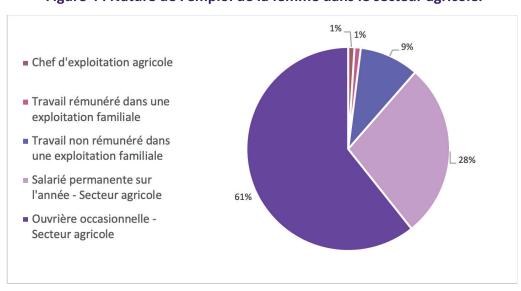


Figure 4 : Nature de l'emploi de la femme dans le secteur agricole.

Source: ATFD (2014), Enquête sur les conditions de travail des femmes en milieu rural.

Le faible accès à la propriété de la terre (i.e. 5% des femmes sont propriétaires des terres cultivables), la pénibilité du travail, la forte exposition des ouvrières agricole aux accidents de la route<sup>17</sup>, autant d'obstacles qui pourraient pousser les femmes à renoncer au travail agricole, ce qui engendrerait une grande perte pour le secteur et une menace pour la sécurité alimentaire.

#### Cible 2.3 Productivité et petits exploitants

D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

**Indicateur 2.3.2 [Non disponible]** Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Selon le décompte du FTDES en 2019, les accidents de la route ont fait quarante morts et 496 blessés parmi les ouvrières agricoles sur les quatre dernières années

### ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Les femmes et les hommes ont différents besoins en matière de soins de santé, mais toutes et tous disposent d'un droit égal à vivre en bonne santé. Toutefois, pour de nombreuses femmes et filles, des disparités entre les hommes et les femmes, limitent la capacité de ces dernières à se maintenir en bonne santé. Les grossesses et les accouchements en particulier posent encore des risques importants<sup>18</sup>.

Cible 3.1 Mortalité maternelle
D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour
100 000 naissances vivantes

#### Indicateur 3.1.1 Taux de mortalité maternelle

La définition de la mortalité maternelle concerne toute femme décédée en période de gestation, au cours de l'accouchement ou dans les 42 jours après la fin de la grossesse, et ce quelle qu'en soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque, déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivé, mais ni accidentelle ni fortuite.

Le taux de mortalité maternelle a beaucoup régressé en 17 ans. En effet, il est passé de 66 pour 100 mille naissances vivantes (NV) en 2000 à 43 en 2017<sup>19</sup>. Toutefois, selon le responsable de la santé maternelle et infantile, ce taux a repris une tendance haussière à partir de 2019<sup>20</sup>. Par ailleurs, on observe une variation du taux de mortalité selon les régions allant de 27.9/100 000 NV au Nord Est à 67/100 000 NV au Nord-Ouest du pays, ce qui laisse envisager une surmortalité maternelle des femmes rurales<sup>21</sup>. En début octobre 2019, le responsable du programme national de la santé maternelle et infantile avait indiqué que ce taux demeurait élevé par rapport au niveau des efforts qui devaient être consentis et de l'objectif assigné qui est 18.7/100 000 NV<sup>22</sup> (2015) surtout au regard du niveau de l'infrastructure sanitaire, de l'accès aux soins et du statut de la femme tunisienne.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> ONU Femmes, Les femmes et les Objectifs de développement durable (ODD), ODD 3 : unwomen.org

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> OMS, UNICEF, UNFPA et Banque Mondiale, Tendances dans la mortalité maternelle : https://donnees.banquemondiale.org/indicator/SH.STA.MMRT?locations=TN

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Magazine, L'économiste maghrébin, 2 octobre 2019, Mohamed Chaouch : « Le taux de mortalité maternelle est très élevé en Tunisie ».

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>MS, DSSB et UNFPA, (2017), Etat des lieux de la santé maternelle et néonatale en Tunisie.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Objectifs du Millénaire pour le Développement (2015).

A l'heure actuelle, environ un tiers seulement de tous les pays et territoires dispose de données fiables sur la mortalité maternelle. Pour les autres, le TMM repose sur des estimations. Dans de nombreux pays, les systèmes nationaux d'enregistrement et de statistiques de l'état civil ne rendent pas compte du vrai nombre de décès<sup>23</sup>. En Tunisie, les chiffres de mortalité maternelle sont des estimations appréciées à partir de plusieurs sources de données (études hospitalières, déclaration des décès et de leurs causes auprès de l'Etat Civil, système de suivi des décès maternels…). La connaissance du taux précis de la mortalité maternelle reste donc à construire.

En Tunisie, pour les agents de la fonction publique, le congé de maternité est actuellement de 8 semaines avec une possibilité de prolongation pour atteindre 16 semaines supplémentaires. Pendant les 2 premiers mois, la mère reçoit une indemnité équivalente à son salaire. Dans le secteur privé, le congé de maternité est de 4 semaines avec la possibilité de prolongation pour atteindre 8 semaines sur justification des certificats médicaux<sup>24</sup>. La mère perçoit (66,7%) du salaire journalier moyen sous forme de prestation de congé de maternité pendant la période de congé de maternité (30 jours) et toute prolongation de celle-ci pour des raisons médicales. Le montant de la prestation en espèces, pour les femmes travaillant dans l'agriculture, correspond à 50% du salaire journalier forfaitaire, calculé sur la base du salaire minimum garanti dans l'agriculture. Ainsi, après l'accouchement, plus vite elle revient à l'emploi, moins elle perd de salaire<sup>25</sup>.

En matière de congé de maternité, la Tunisie est en bas du classement international derrière le Maroc où la femme dispose de trois mois et demi de congé de maternité, la France (quatre mois) ou le Royaume-Uni (52 semaines). A noter que la Convention n°183 de l'OIT prévoit 14 semaines de congé de maternité mais conseille une durée de 18 semaines.

Indicateur 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Depuis 2018, plus de 99% des femmes contrôlent leur grossesse au moins 1 fois. Entre 2000 et 2011, ce pourcentage est passé de 96.5% à 98.7% dans le milieu urbain et de 84.3% à 97.2% dans le milieu rural<sup>26</sup>. Le pourcentage de femmes qui ont eu au moins 4 consultations prénatales, qui est passé de 71.4% à 85.1% entre 2001 et 2010, a légèrement baissé en 2018 pour atteindre 84.1% (cf. Tableau 7). Entre 2010 et 2018, alors que ce pourcentage a légèrement augmenté en milieu urbain pour atteindre 88.5%, il est passé de 79.9% à 76.6% en milieu rural. Il a particulièrement baissé dans la région du Centre Ouest qui enregistre un taux de 70% soit le taux le plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> ONU Femmes (2018), Traduire les promesses en actions.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Article 64(a) du Code du Travail de 1966, modifié précédemment en 2017 ; Art.48 de la Loi No. 83-112.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Articles 79 et 82 de la Loi No. 1960-30 du 14 Décembre 1960 relative à l'Organisation des Régimes de Sécurité Sociale ; Articles 30, 32 et 35 de la Loi n° 1981-0006 du 12 Février 1981, organisant les régimes de sécurité sociale dans le secteur agricole ; Article 48 de la Loi No. 83-112

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Objectifs du Millénaire pour le Développement. Rapport National de Suivi. 2013. République de la Tunisie.

Tableau 7 : Proportion des femmes ayant fait au moins 4 visites prénatales au cours de leur dernière grossesse

		2001	2010	2018	
Tunisie		71.4	85.1	84.1	
Milieu	Urbain	79.5	88.2	88.5	
	Rural	55.8	79.9	76.6	
Région	District de Tunis	85.8	90.3	92.0	
	Nord-Est	75.4	87.8	86.3	
	Nord-Ouest	59.7	79.7	79.2	
	Centre-Est	72.9	90.3	88.4	
	CentreOuest	57.8	75.9	70.1	
	Sud-Est	72.9	76.7	84.5	
	Sud-Ouest	57.5	76.7	77.3	
	Source : INS, Rapport genre 2015. INS, MICS 6 2018.				

Cible 3.3 Maladies transmissibles

D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

**Indicateur 3.3.1** Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque

La situation épidémiologique s'est caractérisée par une augmentation relative du nombre de nouvelles infections à VIH comme le montre le Tableau 8. Cela s'explique en partie par le développement et l'amélioration des services de détection du VIH par la création de 25 centres de dépistage et de conseil gratuits et anonymes du VIH à partir de 2009, répartis dans 19 gouvernorats. Le nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants est passé de 0.03 en 2015 à 0.04 en 2019 pour les femmes selon UNAIDS. Les statistiques du Ministère de la Santé, qui ne sont pas ventilées selon le sexe, indiquent que le nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants est passé et de 0.013 à 0.015.

En dépit du décalage entre les chiffres de UNAIDS et ceux du MS, les deux sources s'accordent sur une certaine stabilité dans la tendance où les hommes sont nettement plus touchés que les femmes par le VIH/SIDA.

Tableau 8 : Evolution du nombre de nouvelles infections VIH/SIDA

	UNAIDS (estimations)  Nombre de nouveaux cas pour  100 mille habitants		Ministère de la santé			
	Femmes	Hommes	Total	Nombre cumulé de cas	Nombre de nouveaux cas	Nombre de nouveaux cas pour 100 mille habitants
2015	0.03	0.08	0.05	2193	156	0.013
2016	0.03	0.08	0.05	2357	164	0.014
2017	0.03	0.08	0.05	2525	168	0.015
2018	0.03	0.08	0.05	-	-	-
2019	0.04	0.07	0.05	-	-	-
				Source : UNAIDS, M	linistère de la sar	nté et calculs de l'auteur.

Cible 3.4 Maladies non transmissibles

D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

**Indicateur 3.4.1** Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques

Alors que la COVID-19 a été la première cause des décès chez les hommes avec 6.9% des décès en 2020, elle a été la troisième chez les femmes avec un taux de 5.1% (cf. Tableau 9). C'est le diabète avec 8.7% des causes de décès qui est la première cause de décès chez les femmes. Pourtant la prévalence du diabète chez les femmes (15 ans ou plus) est inférieure à celle des hommes avec respectivement 14.8% et 16.1%<sup>27</sup>.

Le cancer du sein, dixième principale cause de décès chez les femmes en 2020, est le cancer le plus fréquent chez les femmes ; il représente 30% des cancers diagnostiqués. On estime à 3 000 le nombre de nouveaux cas.

C'est aussi la première cause de mortalité chez les femmes jeunes<sup>28</sup>. La lutte contre ce cancer se base essentiellement sur la détection précoce, à travers l'examen physique des seins ou la mammographie de dépistage. Selon l'enquête THES 2016, parmi les femmes âgées entre 30 et 69 ans, quel que soit leur statut marital, 8.9% ont déclaré avoir eu une mammographie au cours des deux dernières années. Ce pourcentage était plus élevé chez celles âgées de 49 ans et plus (12.0%), dans les zones urbaines (11.1%), chez celles ayant le proxy du niveau de vie le plus élevé (16.3%), chez celles ayant un niveau d'instruction supérieur (12.5%), chez les femmes cadres supérieurs (16.2%) et dans le District de Tunis (12.2%).

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> INS et MS (2019), La santé des Tunisiens Résultats de l'enquête «Tunisian Health Examination Survey-2016».

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> H. Ben Romdhane (2022), Transition sanitaire et droits des femmes à la santé : leçons d'une pandémie, FTDES

Tableau 9 : Comparaison des principales causes de décès selon le sexe

(n=18336)						Hommes (n=23967)
Causes de décès	Nombre	(%)	Rang	(%)	Nombre	Causes de décès
Diabète sucré	1591	8.7	1	6.9	1642	COVID-19
Maladies cérébrovasculaires	1385	7.6	2	6.7	1597	Diabète sucré
COVID-19	930	5.1	3	6.3	1506	Maladies cérébrovasculaires
Maladies hypertensives	784	4.3	4	5.4	1297	Tumeurs malignes de la trachée, des bronches et du
						poumon
Tumeurs malignes	656	3.6	5	4.9	1184	Cardiopathie ischémiques
des organes digestifs	629	3.4	6	4.5	1070	Causes externes
Cardiopathie ischémiques	629	3.4	0	4.5	1070	de mortalité
Certaines affection dont l'origine	596	3.3	7	6.7	893	Tumeurs malignes
se situe dans la période périnatale						des organes digestifs
Causes externes	476	2.6	8	3.2	762	Certaines affection dont
de mortalité						l'origine se situe dans la période périnatale
Grippeet pneumopathies	469	2.6	9	2.7	647	Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures
Tumeurs malignes du sein	458	2.5	10	2.5	602	Grippeet pneumopathies
Reste des causes de décès	10362	56.5		53.3	12767	Reste des causes de décès

L'obésité<sup>29</sup> est considérée par l'OMS comme une source majeure de risques pour la santé, d'autant plus si elle se présente précocement. L'excès de poids, véritable pandémie mondiale, est à l'origine de nombreuses maladies graves et d'une mortalité prématurée. Parmi les principales pathologies qui lui sont associées, le diabète, l'hypertension artérielle, les maladies cardiovasculaires ainsi que les cancers associés aux dysfonctionnements hormonaux ou digestifs tels que le cancer du sein. Que l'on se réfère aux enquêtes budget et consommation de l'INS ou à l'enquête THES 2016 du MS, la prévalence de l'obésité est deux fois plus élevée chez les femmes. On note tout de même que l'écart entre les valeurs données par les deux sources est trop important pour être expliqué par les classes d'âge couvertes par les enquêtes de l'INS et celle du Ministère de la santé (cf. Tableau 10).

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, une personne est considérée obèse si elle a un indice de masse corporelle (IMC) supérieur à 30. L'Indice de Masse Corporelle (IMC) est défini par le rapport du poids sur la taille au carré.

Tableau 10 : Taux d'obésité selon le genre.

	INS		MS		
	(20-6	9 ans)	(15 ans ou plus)		
	2010	2015	2016		
Femmes	14.6	13.0	34.6		
Hommes	5.6	6.6	17.6		
Source: INS, Enquête Budget et Consommation 2010 et 2015.					
MS (2018),THES 2016.					

Selon l'enquête nationale sur les pratiques des activités physiques et sportives chez les tunisiens effectuée par le MJS en 2020, le taux de pratique des activités sportives chez les tunisiens est de 16.8%. Ce taux est de 21.8% chez les hommes soit quasiment le double du taux chez les femmes (12%). Le Nombre des adhérents dans les clubs sportifs, selon les données administratives du MJS en 2021 est de 169768 dont 123340 hommes (73%) et 46428 femmes (27%). Sachant l'impact de la pratique du sport sur la santé et le bien-être et, d'une manière générale, sur l'autonomisation des femmes, il est clair que beaucoup reste à faire dans ce domaine.

#### Indicateur 3.4.2 Taux de mortalité par suicide

En se référant à l'évolution du taux de suicide selon le sexe illustrée par la Figure 5, on constate une stabilité du taux de suicide surtout chez les femmes. En effet, sur la période 2010-2019, le taux de suicide chez les femmes est resté stable autour de 2 pour 100 mille femmes, alors que le taux de suicide chez les hommes est stable autour de 4.5 pour 100 milles hommes d'après les estimations de la Banque Mondiale. Notons que ces estimations sont très proches des données du Ministère de la santé pour les années 2015 et 2016 où les femmes ont respectivement des taux de suicide de 1.80 et 1.93 pour 100 000 femmes et les hommes ont respectivement des taux de 4.75 et 4.66 suicides pour 100 mille hommes. On y observe une nette prédominance masculine du suicide (autour de 70% d'hommes et 30% de femmes). D'après le Ministère de la santé, «ces données ne témoignent pas cependant de l'ampleur réelle de la situation en Tunisie car il existe un risque de sous déclaration plus ou moins importante selon les régions, inhérente à l'absence de services de médecine légale dans plusieurs gouvernorats et au faible taux de couverture du système d'information sur les causes de décès»<sup>30</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Ministère de la santé, Statistiques Nationales du Suicide Tunisie–2016.

5 4,5 4 3,5 3 2,5 2 1,5 1 0,5 0 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 Hommes – Femmes –

Figure 5: Evolution du taux de suicide selon le sexe.

Source: Banque Mondiale.

Cible 3.5 Conduites addictives

Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives,

notamment de stupéfiants et d'alcool

**Indicateur 3.5.2** Consommation d'alcool (en litres d'alcool pur) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile

La consommation d'alcool entraîne un risque de conséquences sanitaires et sociales néfastes car elle engendre ivresse, intoxication et accoutumance. D'après l'enquête THES 2016, 9.6% des personnes âgées de 15 ans et plus ont déclaré avoir consommé une boisson alcoolisée au moins une fois au cours de leur vie. Les hommes étaient plus nombreux que les femmes à avoir consommé de l'alcool (19.5% contre 0.3% respectivement). La prévalence de la consommation de boissons alcoolisées au cours des 12 derniers mois est plus élevée chez les hommes (11.7%) que chez les femmes (0.2%). Selon les données de l'OMS de 2019, les femmes de 15 ans ou plus consomment une moyenne de 0.5 litre par an contre une moyenne de 3.5 litres pour les hommes.

#### Cible 3.7 Santé sexuelle et procréative

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

**Indicateur 3.7.1** Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

Depuis son indépendance, la Tunisie a développé des services de santé reproductive accessibles et gratuits. Dans le secteur public, les services sont disponibles au sein des structures de l'ONFP dans les 24 gouvernorats, dans quelques services universitaires (Tunis, Sousse, Monastir, Sfax) ainsi que dans les centres de santé de base. La contraception et l'avortement sont assurés à la fois dans les secteurs public et privé. Toutefois, et comme le montre les chiffres des enquêtes à indicateurs multiples MICS 4 et 6, la proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est passée de 62.5% à 50.7%. On note que chez les femmes mariées, et d'après l'enquête THES 2016, cette proportion est de 46.8%. D'autre part, on constate un recul inquiétant dans la satisfaction des besoins en contraception même pour les femmes mariées. Le pourcentage de besoins non satisfaits en contraception est passé de 7% en 2012 à 19% en 2018. Ce pourcentage atteint 25% chez les jeunes (cf. Tableau 11).

Tableau 11 : Evolution des indicateurs de santé de la reproduction.

	MICS4 (2012)	THES (2016)	MICS6 (2018)	
Pourcentage de la demande satisfaite en matière de contraception avec des méthodes modernes	_		62.8	
Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	62.5		50.7	
Proportion de femmes mariées en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale		46.8		
Prévalence des besoins en contraception non satsfaits	7		19.9	
Source : INS, MICS 4 et MICS 6 et MS, TH				

C'est dans ce contexte que la crise COVID-19 est venue aggraver les difficultés d'accès aux services de Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) où la priorité a été accordée à la mise en place des circuits de prise en charge COVID-19. Des données collectées auprès de l'ONFP montrent que le nombre d'actes à visé contraceptive a atteint 33822 actes durant la période mars-mais 2020 contre 44744 la même période de 2019. Ce qui correspond à une baisse de 31.3% du nombre d'actes à visée contraceptive.

**Indicateur 3.7.2** Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

L'indicateur 3.7.2 est lié à la cible 5.6 (Assurer l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation, comme convenu conformément au

Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et au Programme d'action de Beijing), car les réductions de la maternité chez les adolescentes résultant de l'amélioration de l'accès aux services de soins de santé sexuelle et procréative reflètent également les améliorations apportées à la santé sexuelle et procréative et l'exercice des droits en matière de procréation en soi.

Selon l'enquête MICS6, le taux de natalité des adolescentes pour les femmes de 15-19 ans est de 4 pour 1000 adolescentes. Ce taux a connu une légère augmentation par rapport à celui de l'enquête MICS4 où le taux était de 3 pour 1000. Il est aussi plus faible en milieu urbain ou il est de 3 contre 7 en milieu urbain où l'accès aux SSR est plus difficile.

Il est à noter qu'il existe un écart assez important entre les chiffres des enquêtes MICS4 et MICS6 et les chiffres de l'UNSD qui donnent un taux de natalité chez les adolescentes avoisinant les 8 pour 1000 depuis 2015.

## Cible 3.8 Couverture santé universelle

Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

Indicateur 3.8.1 [Non disponible] Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)

Selon le « SDG Metadata translation Projectl » de la Banque Mondiale<sup>31</sup>, la couverture des services de santé essentiels est définie comme la couverture moyenne des services essentiels basée sur des interventions de traçage qui incluent la santé génésique, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles et la capacité et l'accès aux services, parmi la population générale et la population la plus défavorisée. L'indicateur de la couverture des services de santé est un indice rapporté sur une échelle sans unité, de 0 à 100, qui est calculé comme la moyenne géométrique de 14 indicateurs réparties selon quatre grandes catégories de couverture des services:

- Santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile
- Maladies infectieuses
- Maladies non transmissibles
- Capacité de service et accès

<sup>31</sup> https://worldbank.github.io/sdg-metadata/metadata/

**Indicateur 3.8.2** Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants

D'après l'enquête MICS6, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant une assurance maladie est de 78.2% pour les femmes contre 62.3% pour les hommes (cf. Tableau 12). Le différentiel entre Femmes et hommes s'accentue en milieu rural où les femmes sont 77.2% à être couverte par une assurance contre 57% des hommes seulement. Notons enfin l'important des taux d'assistance médicale en milieu rural par rapport au milieu urbain aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 12 : Couverture d'assurance maladie par genre.

		Pourcentage couvert par une assurance	Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)	Assistance médicale gratuite (Carnet blanc)	Assistance médicale à tarifs réduit
Femmes	Total	78.2	74.9	5.8	16.2
	Milieu urbain	78.7	82.7	4.3	9.5
	Milieu rural	77.2	57.3	9.3	31.3
Hommes	Total	62.3	78.3	4.2	14.1
	Milieu urbain	64.8	85.1	3.3	7.9
	Milieu rural	57	61.9	6.4	29.1
				Sour	ce : INS, MICS6 2018.

Selon l'enquête THES (2016), la majorité des personnes enquêtées, soit 80.1%, ont déclaré être protégées par une assurance maladie relevant de l'un des régimes généraux de la sécurité sociale avec un taux de 76.1% pour les hommes et 84.0% pour les femmes.

Bien que les chiffres de l'enquête THES 2016 confirment cette légère avance des femmes par rapport aux hommes en terme de couverture sanitaire, les écarts entre ces chiffres et ceux données par l'enquête MICS 2018 sont trop importants pour être expliqués par le choix des échantillons ou par les deux années qui séparent les deux enquêtes.

# Cible 3.a Tabac

Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

**Indicateur 3.a.1** Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)

D'après les enquêtes MICS 4 et 6 la prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les femmes de 15 à 49 ans a baissé en passant de 5.9% à 1.7% entre 2012 et 2018. On retrouve cette tendance dans l'enquête THES de 2016. Ainsi, 25.1% des Tunisiens âgés de 15 ans et plus sont fumeurs en 2016 (48.3% des hommes et 2.6% des femmes). En 1997, le tabagisme concernait 30.4% (55.6% des hommes et 5.2% des femmes).

# ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Depuis l'indépendance, l'éducation est parmi les priorités de la Tunisie. La nouvelle constitution de 2014 a consolidé cet acquis en garantissant l'accès de toutes les filles et les garçons à une éducation gratuite et de qualité. L'éducation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans³². Sur les cinq dernières années (2017-2021), l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur totalisent 23% du budget de l'Etat³³. Malgré d'énorme progrès dans tous les indicateurs liés à l'éducation, des défis persistent et appellent à ce qu'on leur accorde de l'intérêt : il s'agit en particulier de l'accès équitable des filles et des garçons à une éducation préscolaire de qualité, l'amélioration des acquis des élèves, l'abandon scolaire et l'accès des diplômés et surtout des femmes diplômées au marché de l'emploi.

## Cible 4.1 Éducation scolaire

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

**Indicateur 4.1.1** Proportion d'enfants et de jeunes a) en 2e ou 3e année de cycle primaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture, ii) mathématiques

Dans le domaine des compétences des élèves de 7 à 14 ans, l'enquête MICS6 a révélé des écarts de performances à la fois entre les matières et entre les couches sociales (cf. Figure 6). En effet, le pourcentage d'enfants âgés de 7 à 14 ans qui ont les compétences de base en calcul qui est 282% est faible par rapport à celui des enfants ayant les compétences de base en lecture (66.7%). Dans le domaine la lecture, 72.7% des enfants issus résidants dans le milieu urbain ont les compétences de base contre 53.7% des enfants résidants dans le milieu rural. L'écart de performance de base en lecture est très important entre les classes de revenus. En effet, plus de 80% des enfants des parents appartenant au quintile les plus riches ont des compétences de base en lecture contre 46.1% pour les enfants des parents appartenant au quintile des plus pauvres. En calcul, les enfants des parents les plus riches sont 2 fois plus performants des enfants des parents les plus pauvres.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Article 39 de la Constitution Tunisienne 2014.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Ministère des Finances : Cadre des dépenses à moyen terme des Ministères (2017-2021).

Par ailleurs, l'indice de parité entre les filles et les garçons montre que les filles sont plus performantes en lecture (indice de parité de 1.05) et les garçons sont plus performants en calcul (indice de parité de 0.88). Toute-fois, quelques soit le milieu, le lieu de résidence et le sexe les compétences de base en calcul restent en deca de la moyenne.

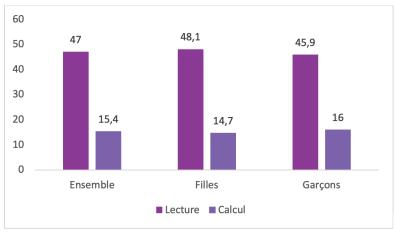
■ Lecture ■ Calcul 80,2 72,7 68,4 66,7 65,2 53,7 46,1 37,5 28,2 26,3 19,9 National Urbain les Plus Filles Rural Les plus Garcons riches pauvres

Figure 6 : Pourcentage d'enfants âgés de 7 à 14 ans qui ont des compétences de base en lecture et en calcul.

Source: INS, enquête MICS6.

S'agissant des élèves de 2e ou 3e année du primaire (i.e. l'une des catégorie citée dans l'indicateur), et comme le montre la Figure 7, la tendance est la même avec un décalage au niveau des pourcentage dû à la classe de fréquentation scolaire

Figure 7 : Pourcentage des élèves de 2e ou 3e année du cycle primaire qui ont des compétences de base en lecture et en calcul.



Source : INS, enquête MICS6.

Notons que le Ministère de l'Education a réalisé, récemment, deux enquêtes pour évaluer les acquis des élèves à savoir l'enquête d'évaluation des acquis des élèves du primaire et l'enquête Wathek pour les élèves âgés de 15 ans et que les résultats de ces enquêtes n'ont toujours pas été diffusées. D'après un responsable du ME, ces deux enquêtes devraient être effectuées périodiquement et devrait permettre de mieux renseigner l'indicateur 4.1.1.

La crise de la pandémie de la COVID-19 va avoir une influence négative sur les acquis des élèves. En effet, les arrêts des cours et l'adoption de l'enseignement à mi-temps (le temps scolaire est divisé par deux) vont certainement avoir, à moyen terme, un impact négatif sur les connaissances acquises par les élèves. Les inégalités pourraient se creuser. En effet, les enfants des parents les plus riches ont pu avoir des opportunités de payer une compensation du temps scolaire comme l'accès à des cours de soutien scolaire, l'inscription dans des établissements privés, l'accès à des ressources numériques ainsi que le bénéfice d'un meilleur encadrement parental.

**Indicateur 4.1.2** Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)

L'enquête MICS6 montre que le taux d'achèvement en primaire est de 95% qui est un taux relativement élevé mais ce taux enregistre une chute assez brutale pour passer à 74.2 en 1er cycle du secondaire pour finir à 48.7% (cf. Tableau 13). Elle montre clairement que le taux d'achèvement des filles est nettement plus élevé que celui des garçons et ce quel que soit le niveau d'étude.

Tableau 13 : Taux d'achèvement des études primaires et secondaires.

	Ensemble	Filles	Garçons
Primaire	95	96.5	93.6
Secondaire 1er cycle	74.2	80.2	68.4
Secondaire 2nd cycle	48.7	57.4	40.1
			Source : INS MICS 6, 2018.

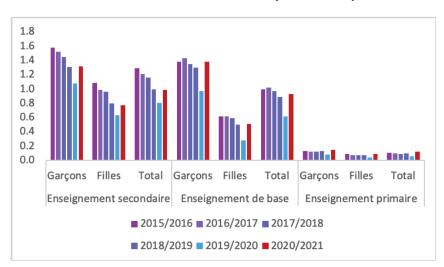
L'abandon scolaire est un phénomène qui caractérise le système d'éducation en Tunisie. En effet, au cours de l'année scolaire 2017/2018 le nombre d'abandon a dépassé les 96 mille élèves dont 35% filles et 65% garçons (cf. Tableau 14). Malgré un enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, un peu moins de 11 mille élèves ont quitté l'école primaire. Encore une fois les garçons sont plus susceptibles de quitter l'école que les filles. Aussi bien pour les filles que pour les garçons, les abandons dans le cycle Collège-Lycée représente 88.8% des abandons.

Tableau 14 : Abandon scolaire des filles et des garçons (2017/2018) selon le niveau.

	Primaire	Collège et Secondaire	Total			
Filles	3780	30048	33828			
Garçons	6992	55611	62603			
Ensemble	10772	85659	96431			
Source : Ministère de l'Education, l'éducation en chiffres, 2019.						

L'évolution des taux d'abandon entre 2015 et 2020 donnée par Figure 8 montre que la tendance de l'abandon est à la baisse aussi bien pour les filles que pour les garçons. En effet le taux d'abandon en secondaire est passé de 10.9% à 6.3% pour les filles et de 15.8% à 10.8% pour les garçons. Cependant on remarque qu'il y a une reprise à la hausse pour les deux sexes, tous niveaux d'études confondus durant l'année scolaire 2020/2021 qui serait une conséquence de la pandémie de la COVID-19 (cf. Figure 8).

Figure 8: Evolution du taux d'abandon scolaire par sexe et par niveau d'étude.



Source : Ministère de l'éducation, l'Education en chiffres 2021/2022.

Cette tendance est confirmée par les taux net de scolarisation par tranche d'âge où l'on constate une baisse significative du taux de scolarisation dans la tranche d'âge 12-18 ans avec une moyenne de 76% pour les hommes et de 87% pour les femmes.

Figure 9 : Evolution du taux net de scolarisation par tranche d'âge

Source : Ministère de l'éducation, l'Education en chiffres 2020/2021.

La situation économique des ménages, suite à la pandémie de la COVID-19 risque de se refléter sur le nombre d'abandons scolaires. En effet, le temps scolaire manqué lors des périodes de confinement et l'adoption d'un enseignement à mis temps au cours de l'année 2020-2021 pour les élèves risque de décourager les élèves et les pousser à quitter l'école.

Avec les difficultés économiques des parents pauvres, le coût d'opportunité devient important. Plusieurs enfants risquent de se retrouver sur le marché de l'emploi.

Tableau 15 : Les raisons de non scolarisation et de décrochage scolaire.

Filles					Garçons	
Raisons pour lesquelles l'enfant n'a jamais été à l'école						
		2017		2017		
Incapacité de la famille à supporter les dépenses		51.0		31.9	Incapacité de la famille à supporter les dépenses	
La distance séparant la maison de l'école		27.0		30.2	L'enfant est physiquement incapable d'aller à l'école	
Aide familiale		9.0		9.0	La distance séparant la maison de l'école	
		ns du décr laire de l'e 2017	•	2017		
Echec scolaire	51.4	43.1	50.6	48.0	Echec scolaire	
Incapacité de la famille à supporter les dépenses	28.9	34.0	40.0	31.0	Refus de poursuivre les études	
Refus de poursuivre les études	29.7	25.4	19.5	24.0	Incapacité de la famille à supporter les dépenses	
Aide familiale	11.6	11.5	10.1	7.0	Aide familiale	
Peur du déplacement de la fille entre la maison et l'école	4.1	6.4	0.7	-	Immigration clandestine (Harga)	
Accès à la formation professionnelle	10.1	-	18.0	-	Accès à la formation professionnelle	
Source : INS, (2017, 2022), Enquête nationale sur la perception des citoyens envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale en Tunisie.						

D'après les résultats de l'enquête nationale sur la perception des citoyens envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale en Tunisie (2017), les principales raisons du décrochage scolaire pour les filles sont l'échec scolaire pour 43% des enquêtés suivi par les raisons économiques (34%). Pour 6.4% des enquêtés, le décrochage scolaire de leurs filles est dû à la peur du déplacement de leurs filles de la maison à l'école. Il s'agit essentiellement de répondants issus des régions du nord et du centre ouest (cf. Tableau 15). Selon les résultats de 2022 de cette même enquête, sur la question du décrochage scolaire, 13.5% de la population affirment avoir une fille ayant abandonné les bancs de l'école. Ce pourcentage atteint son maximum dans le centre-ouest et le sud-est (environ 18%). Les principales raisons du décrochage scolaire sont l'échec scolaire (51.4%), l'incapacité de la famille à supporter les dépenses (28.9%) et l'abandon scolaire (29.7%).

Quant aux garçons, 22.8% de la population affirment avoir un garçon en situation de décrochage scolaire. Ce pourcentage atteint son maximum dans le nord-ouest (31.9 %) et le sud-est (30.9%). Les principales raisons du décrochage scolaire sont l'échec scolaire (50.6%), l'abandon scolaire (40%) et l'incapacité de la famille à supporter les dépenses (19.5%).

## Cible 4.2 Soins et éducation préscolaires

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

**Indicateur 4.2.1** Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

Afin de renseigner cet indicateur, l'enquête MICS6 a élaboré l'Indice de Développement du Jeune Enfant (IDJE) dont l'objectif principal est d'évaluer les politiques publiques relatives à l'état de développement des enfants en Tunisie. Il s'agit de déterminer si les enfants âgés de moins de 3 ans et de moins de 4 ans sont en bonne voie de développement dans les quatre domaines suivants : Alphabétisation et calcul, Physique, Socio-affectif et Apprentissage. Concernant le domaine de l'Apprentissage, il s'agit de savoir dans quelle mesure l'enfant est capable de suivre de simples instructions pour faire quelque chose correctement et/ou quand on lui demande de faire quelque chose, est-il capable de le faire de manière indépendante ? Notons que l'IDJE est calculé comme le pourcentage d'enfants qui sont sur la bonne voie de développement dans au moins trois de ces quatre domaines.

Tableau 16 : L'Indice de Développement du Jeune Enfant par sexe.

		Lecture - Calcul	Physique	Socio- Emotionnel	Apprentissage	Score IDGE
Total		40.8	95.8	81.5	91.3	82.3
Sexe	Féminin	41	95.2	81.8	91.4	81.5
	Masculin	40.6	96.4	81.2	91.1	83.2
					Source : INS MI	CS6, 2018.

Si le score IDGE est relativement élevé pour les deux sexe, les résultats du Tableau 16 révèlent un grand décalage entre le domaine de la lecture (avec des taux avoisinant les 40%) et les trois autres domaines ce qui laisse penser que des efforts important sont à faire dans le domaine de l'alphabétisation-calcul auprès des enfants en bas âge et notamment en préscolaire.

**Indicateur 4.2.2** Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

Le taux de couverture des enfants en éducation préscolaire n'a pas beaucoup évolué et les inégalités persistent. En effet, entre 2012 et 2015 le pourcentage d'enfants de 36-59 mois suivant un programme d'apprentissage préscolaire organisé est passé de 44.3% à 50.6%, au niveau national. Les inégalités entre zone de résidence et niveau de richesse sont importantes mais l'écart entre les plus riche et les plus pauvres est en train de se creuser. En effet, il est passé de 67.8 à 54.3 points entre 2011-2012 et 2017-2018 (cf. Figure 10).

Figure 10 : Evolution du taux de couverture des enfants en éducation préscolaire.



Source: INS, Enquêtes MICS4 et MICS6.

Pour l'année scolaire 2017-2018, le taux d'accès à une éducation préscolaire est très faible pour les enfants issus des ménages du quintile le plus pauvre (17%) ainsi que les enfants résidants dans le milieu rural (27.6%). Pour les enfants du milieu urbain l'accès à une éducation préscolaire est vérifié chez 62.7% des enfants. Les enfants des ménages du quintile le plus riche ont plus de chance de bénéficier d'une éducation préscolaire (71.3% pour les plus riche contre 17% pour les plus pauvres). L'écart entre filles et garçons est très faible avec un indice de parité de 0.94. Ce qui laisse dire que l'accès à une éducation préscolaire est plutôt une question d'infrastructure et de moyens financiers des parents. Vu l'évolution, extrêmement lente, du pourcentage des écoles primaires abritant une classe préparatoire qui dépasse à peine la moitié des écoles primaires en 2021 (cf. Tableau 17), beaucoup reste à faire.

Tableau 17 : Evolution du pourcentage des écoles primaires abritant une classe préparatoire (%).

2009/2010	2010/2011	2013/2014	2015/2016	2017/2018	2019/2020	2020/2021	2021/2022	
46.4	46.8	45.7	45.8	51.8	53.1	52.7	52.8	
Source : Ministère de l'éducation, L'Education en chiffres 2021/2022.								

Cible 4.3 Formation professionnelle et enseignement supérieur
D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des
conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Indicateur 4.3.1 [Non disponible] Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

En septembre 2020, la Tunisie comptait 999 centres d'enseignement pour adultes accueillant plus de 22 000 adultes inscrits. Le Ministère des Affaires Sociale pourrait fournir des données ventilées selon le sexe sur les formations non scolaires qui permettraient de renseigner l'indicateur 4.3.1.

A noter qu'entre 2019 et 2021, 6 centres pilotes d'enseignement pour adultes ont été équipé dans les gouvernorats de Siliana, Manouba, Kasserine, Kairouan, Jendouba et Ben Arous ont été équipés dans le cadre de la coopération tuniso-allemande dans le domaine de l'éducation des jeunes et des adultes.

D'autre part, l'UNFT compte 69 centres de formation, répartis sur l'ensemble du pays, qui assurent des formations dans diverses spécialités professionnelles. 52 de ces centres assurent aussi l'enseignement des adultes.

## Cible 4.4 Compétences et accès à l'emploi

D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

**Indicateur 4.4.1** Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications, par type de compétence

Pour l'année universitaire 2020/2021, la Tunisie compte 270 430 étudiants dont 169 577 étudiantes soit 62.7% de filles. La répartition des diplômés selon les grands domaines indique que les filles sont très présentes dans les domaines des sciences de l'éducation (2382 étudiantes sur 2748), des lettres (3695 étudiantes sur 4624), des arts (2010 étudiantes sur 2513), du droit (2180 étudiantes sur 2665), de la santé (2326 étudiantes sur 3140) et des affaires commerciales et administratives (7328 étudiantes sur 9557) (cf. Figure 11).

Partout dans le monde, les filles et les femmes se voient encore opposées des idées reçues, des normes sociales et des attentes qui influent sur la qualité de leur éducation et sur les matières qu'elles étudient. La Tunisie ne déroge pas à la règle, en effet les filles sont sous-représentées dans les disciplines STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics) avec 61% de diplômées dans le domaine mathématiques et statistique et 59% en Sciences informatique et multimédia.

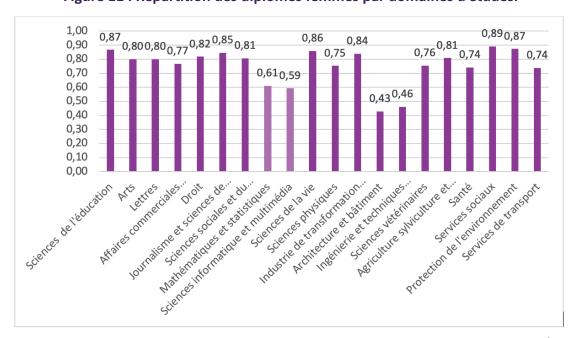


Figure 11 : Répartition des diplômés femmes par domaines d'études.

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique 2020/2021.

D'autre part, et comme le montre les résultats de l'enquête MICS6, mise à part le téléphone portable dont l'utilisation avoisine les 95% pour les deux sexes avec une légère avance pour les hommes, on observe une avance assez nette pour les hommes en ce qui concerne les autres TIC et notamment dans l'utilisation d'internet où la moyenne nationale est de 62.1% pour les hommes contre 49.7% pour les femmes. On note aussi, que les femmes sont particulièrement en retard par rapport aux hommes dans l'utilisation des TIC dans le centre-ouest.

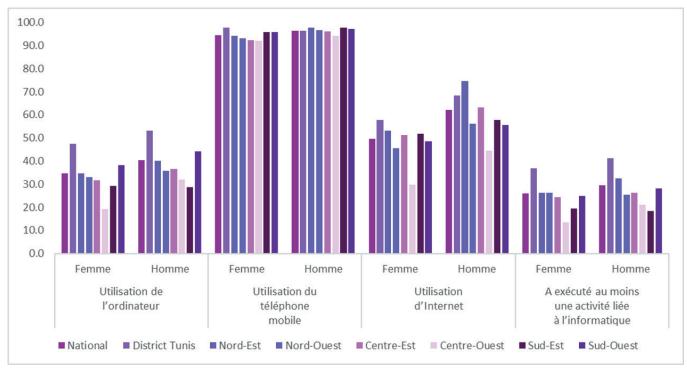


Figure 12 : Données par Région sur l'utilisation des TIC chez les Femmes et les Hommes.

Source: INS, Enquête MICS6.

Le chômage des diplômés du supérieur renseigne sur une inadéquation entre la production des compétences et le besoin du marché de l'emploi. D'après les chiffres de l'Institut National de la Statistique (INS), le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur au troisième trimestre de 2020 (T3 de 2020) est de 30.1% contre 28.6% à la même période en 2019. Bien qu'elles surpassent leurs homologues masculins en terme de réussite universitaire, les filles sont nettement plus touchées par ce fléau avec 40.7% contre 17.6% pour les garçons (T3 de 2020). Nous reviendrons plus en détail sur le chômage des diplômés dans la section dédiée à l'ODD 8.

## Cible 4.5 Égalité des chances

D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

**Indicateur 4.5.1** Indices de parité (femmes/hommes) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

L'indice de parité entre les sexes, défini par le rapport nombre de filles divisé par le nombre de garçons inscrits dans un cycle donné, montre que pour l'enseignement primaire, le nombre de filles est quasiment égal à celui des garçons en 2012 et en 2018 (cf. Tableau 18). Pour le 1er cycle du secondaire (i.e. l'enseignement de base), il y a 108 filles pour 100 garçons en 2018. En milieu rural elles sont 114 filles inscrites pour 100 garçons, contre 106 filles pour 100 garçons en milieu urbain. Pour le 2ème cycle du secondaire, il y a 137 filles pour 100 garçons ce qui n'est pas pour nous surprendre vu l'importance du taux d'abandon chez les garçons en secondaire.

Tableau 18 : Ratio net de fréquentation (ajusté) pour les filles, divisé par le ratio net de fréquentation (ajusté) pour les garçons.

	2012	2018	2018 - Urbain	2018 - Rural		
Ecole primaire	0.99	1	1	1.01		
Premier cycle du secondaire	1 11	1.08	1.06	1.14		
Deuxième cycle du secondaire	1.11	1.37	1.35	1.42		
			Source : INS, MICS 4 et MICS 6.			

En consultant le Tableau 19 des indices de parité entre genre par type de diplôme, il ressort que, mise à part le cycle préparatoire et diplôme national d'ingénieur, les femmes sont beaucoup plus présentes que les hommes dans tous les types de diplômes. Cette tendance culmine dans les diplômes de Doctorat en médecine, médecine dentaire et pharmacie où elles étaient 3 femmes pour un homme en 2018/2019.

Tableau 19 : Indice de parité entre genre par type de diplôme.

	2017	/2018	2018/2019		2019/2020	
	Etudiants	Diplomés	Etudiants	Diplomés	Etudiants	Diplomés
Licence et Bacalorious	1.9	2.3	1.9	2.5	1.9	2.5
Cycle préparatoire et diplôme national d'ingénieur	1.1	1.3	1.2	1.3	1.2	1.3
Doctorat en médecine, médecine dentaire et en pharmacie	2.3	2.7	2.2	3	2.4	2.4
Mastères (professionnel et recherche)	2.5	2.6	2.4	2.3	2.4	2.6
Ooctorat	2.1	2	2.1	2.1	2	2.6
Autres diplômes	2.1	1.4	2.3	1.1	2.6	2.4
Moyenne générale	1.9	2.2	1.9	2.3	1.9	2.4
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur 2020/						

Cible 4.6 Apprentissages fondamentaux

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

**Indicateur 4.6.1** Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnels.

En Tunisie, le pourcentage de femmes analphabètes était de 96% contre 74.5% pour les hommes en 1956. Ce pourcentage a été ramené à 25% pour les femmes et 12.4% pour les hommes en 2014<sup>34</sup>

Actuellement et selon le directeur général du Centre National d'Enseignement pour Adultes (CNEA) rattaché au MAS, le nombre d'analphabètes en Tunisie avoisine les 2 millions de personnes, soit 17,9 % des Tunisiens. Ce pourcentage diminue avec l'âge pour atteindre 2.8% pour les groupes âgés de 10 à 14 ans, alors qu'il atteint 79.8% chez les personnes âgées (80 ans et plus)<sup>35</sup>.

Selon les enquêtes MICS 4 et 6, le taux d'alphabétisme des femmes a régressé en passant de 94.1 en 2012 à 83.4% en 2018. L'écart entre le milieu urbain et le milieu rural est de 20 points de pourcentage pour les femmes contre 8.8 pour les hommes. Cet écart se creuse encore plus entre les plus riches et les plus pauvre, puisqu'il est de 34.4% pour les femmes.

Tableau 20 : Taux d'alphabétisme par sexe dans la classe d'âge 15 à 49 ans.

	<u></u>	Filles	Garçons
2012		94.1	-
2018		83.4	89.8
	Urbain	89.7	92.6
	Rural	69.7	83.8
	Les plus pauvres	63.3	79.3
	Les plus riches	97.7	98.8
		Sour	ce : INS, MICS 4 et MICS 6.

### Cible 4.a Accessibilité des établissements scolaires

Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

Indicateur 4.a.1 Proportion d'établissements scolaires offrant des services essentiels, par type de service

D'après le rapport Analyse de la situation des enfants en Tunisie 2020 de l'UNICEF, la séparation des blocs sanitaires filles/garçons dans les écoles n'est pas assurée dans 37% des établissements alors que ce type de toilettes engendrent leur évitement chez les filles, au risque de contracter des infections et autres problèmes de santé. Les toilettes mixtes ont été surtout observées dans les gouvernorats de Kairouan (88%) et de Siliana (72%).

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> INS, Rapport national genre Tunisie 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Journal La Presse, 25 juin 2022, Deux millions de tunisiens analphabètes, une bombe à retardement : https://lapresse.tn/120234/-

Notons que l'enquête Eau de boisson, hygiène et assainissement – WASH effectuée régulièrement par l'INS, devrait, dans le cadre d'une collaboration avec le Ministère de l'Education, fournir les données nécessaires pour renseigner l'indicateur 4.a.1.

# ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Le cinquième objectif est dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles. L'élimination de la vie publique et de la vie privée de toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, l'accès de ces dernières aux soins de santé sexuelle et procréative, l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur le genre dans tous les domaines de la vie sociale, politique et économique, sont autant de leviers pour le développement durable.

#### Cible 5.1 Lutte contre les discriminations

Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

**Indicateur 5.1.1** Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

Depuis son indépendance en 1956, la Tunisie est à l'avant-garde des droits de la femme dans la région MENA. Ainsi, il a été le premier pays musulman à légaliser l'avortement en 1973, deux ans avant la France. Les femmes ont acquis le droit de vote en 1957, un an après l'indépendance du pays. Depuis 1973, l'avortement est légal et pratiqué gratuitement, à la demande de la femme, jusqu'à trois mois de grossesse.

L'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans l'article 21 de la constitution de 2014. De plus, l'article 46 du texte fondamental dispose que « l'Etat s'engage à protéger les droits acquis de la femme, et veille à les consolider et les promouvoir. L'Etat garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines. L'Etat s'emploie à consacrer la parité entre le femme et l'homme dans les assemblées élues. L'Etat prend les mesures nécessaires en vue d'éliminer la violence contre la femme ».

Dès 1956, le Statut du Code Personnel (SCP) a fixé l'âge au mariage à 18 ans pour les filles. Le 25 juillet 2017, un amendement est apporté à l'article 227 du code pénal tunisien met fin à l'échappatoire permettant à l'agresseur sexuel de mineures de se soustraire aux poursuites en se mariant avec sa victime.

En septembre 2017, l'interdiction du mariage des femmes avec des non-musulmans avait été abolie

La Tunisie a en outre ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). En 2016, a été adopté la loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016, relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes puis en en 2017, a été adoptée la loi n°2017-58, considérée comme la première loi du pays visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, élargissant la définition des violences faites aux femmes aux violences morales, sexuelles, économiques et politiques tant dans la sphère publique que familiale.

Sur le plan réglementaire a été adopté le décret gouvernemental n° 2016-626 du 25 mai 2016, portant création du Conseil des pairs pour l'égalité des chances entre femme et homme. Dans la même lignée a été consacré le principe de l'égalité des chances dans la loi organique n° 2018-29 du 09 mai 2018 portant code des collectivités territoriales (article156) et dans l'article 18 (dernier paragraphe) de la loi n° 2019-15 du 13 février 2019 portant loi organique de finances, qui dispose que : « Le chef de programme veille à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base ».

En application de cet article ont été édictées la circulaire n°09 du Premier ministre en date du 29 mars 2019, relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'année 2020 puis la circulaire n°12 du 11 juin 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'année 2021 qui, incitent à adhérer à l'approche genre consacrée par l'article 18 de la loi organique du budget.

La crise de la COVID-19 a ralenti les avancées de la Tunisie dans le cadre de la ratification de la Convention n°190 de l'Organisation Internationale du Travail relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. La centrale nationale syndicale tunisienne continue néanmoins à intensifier les pressions en vue de la ratification de cette convention.

Women, Business and the Law 2022 (WBL2022)<sup>36</sup> présente un indice couvrant 190 économies et structuré autour du cycle de vie d'une femme qui travaille. Au total, 35 questions sont notées sur huit indicateurs. Les notes globales sont ensuite calculées en prenant la moyenne de chaque indicateur, 100 représentant le score le plus élevé possible. Les données se réfèrent aux lois et règlements applicables à la principale ville d'affaires (Tunis). Sur la base de cette approche, la Tunisie obtient un score de 64.4 sur 100. Le score global de la Tunisie est supérieur à la moyenne régionale observée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (53). Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, le score maximum observé est de 88.8 (Malte). Les indicateurs ayant les scores les plus bas de la Tunisie concernent les lois affectant le salaire des femmes (25), suivi des lois relatives à la vie parentale (i.e. congés de maternité, ...) avec un score de 40 ainsi que les actifs financiers (i.e.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> WBL 2022: https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36945

égalité dans l'héritage, autorités administrative égale sur les biens au sein du couple marié, ...) avec un score de 40 également.

### Cible 5.2 Violences et exploitation

Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

**Indicateur 5.2.1** Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

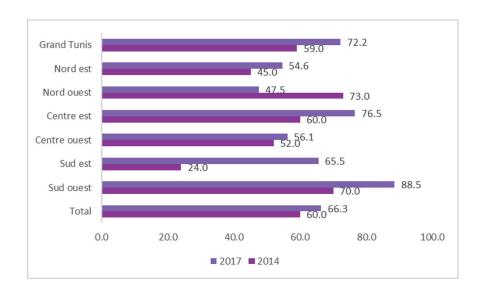
**Indicateur 5.2.2** Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits

Selon la première enquête nationale sur les violences à l'égard des femmes qui a été réalisée par l'Office National pour la Famille et la Population (ONFP) en 2010, 47.6% des femmes âgées de 18 à 64 ans déclarent avoir subi une ou plusieurs formes de violences au cours de leur vie et 32.9% ont été victimes de violence au cours des 12 derniers mois. Toujours selon la même enquête, 21.3% des femmes déclarent avoir été victimes de violences sexuelles exercées par une personne autre qu'une personne intime, ce qui correspond à 3 fois la prévalence de ce type de violence dans le monde<sup>37</sup>. La deuxième enquête nationale sur les violences à l'égard des femmes qui va être réalisée par l'INS, devrait démarrer avant la fin de l'année 2022.

L'enquête de l'INS sur la perception des citoyens envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale en Tunisie de 2017 avait révélé que la peur de la violence envers les femmes a augmenté sur tout le territoire tunisien entre 2014 et 2017 sauf au Nord-Ouest où elle a enregistré une nette baisse (cf. Figure 13).

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> INS, Rapport national genre Tunisie 2015.

Figure 13 : Répartition des citoyens qui ont exprimé leur crainte vis-à-vis de la violence faite aux femmes par région et selon l'année de l'enquête en (%)



Source : INS (2017), Enquête sur la perception des citoyens envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale en Tunisie

Tout récemment, le cabinet One to One a publié les résultats de l'enquête Afrobaromètre<sup>38</sup> sur « L'égalité de genre et violence à l'égard des femmes » menée auprès d'un échantillon de 1200 adultes tunisiens entre février et mars 2022. Selon cette enquête, 52% des répondants déclarent que la violence faites aux femmes est courante dans leur quartier. Ce taux atteint 66% au nord-ouest et 69% parmi les plus pauvres. Concernant la violence conjugale, 17% des hommes contre 10% des femmes, légitiment, dans certains cas « le châtiment » physique de l'épouse. Enfin, 69% estiment que la violence domestique est une affaire privée. On voit à travers ce chiffre le décalage qui existe entre l'approche juridique du changement, qui consiste à légiférer pour prévenir les violences faites aux femmes, et la réalité de culture dans la société tunisienne.

A partir de 2016, le CREDIF, en partenariat avec l'UNFPA et l'Union Européenne a commencé à mettre en place la stratégie nationale de production des indicateurs des violences faites aux femmes (VFF) à partir des registres administratifs des différents producteurs de statistiques sur la violence, à savoir, les Ministères de la Familles, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors, de la Santé, des Affaires Sociales, de la Justice, de l'Intérieur ainsi que l'INS. La stratégie a permis d'établir une liste d'indicateurs prioritaires de VFF qui a été enrichie au fil du temps.

D'après les données collectées par le CREDIF auprès des Ministères de la Justice et de l'Intérieur collectée par le CREDIF (cf. Tableau 21), la violence conjugale ne cesse d'augmenter, en témoignent le nombre d'affaires traitées en justice pour violence conjugale qui est passé de 3207 à 3620 en 2018 ainsi que le nombre de plaintes pour violence conjugale qui est passé de 7869 en 2016 à 17973 en 2018 et 11963 rien que pour le premier

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> L'Afrobaromètre est une étude régulière réalisée par un réseau de recherche panafricain, indépendant qui réalise des sondages de l'opinion publique sur des sujets économiques, politiques et sociaux à travers le continent africain : https://www.afrobarometer.org/

semestre de 2019. S'agissant de la violence physique, c'est la même tendance à la hausse. La violence sexuelle semble ne pas suivre une tendance régulière. On note qu'il existe un écart très important et difficilement explicable entre le nombre d'affaires traitées en justice pour violence sexuelle entre l'année judiciaire 2018-2019 (37 affaires)<sup>39</sup> et les années précédentes (i.e. une moyenne de 474 affaires). Par ailleurs, selon le rapport national sur la lutte contre la violence à l'encontre des femmes en Tunisie 2020, 64979 cas de violence infligées aux femmes et aux filles ont été signalés dont 59% pour violence matérielle, 30% pour violence morale et 8.3% pour violence économique.

Tableau 21 : Indicateurs de VFF issus des données administratives des Ministères de la Justice

		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Violence conjugale	Nombre d'affaires traitées en justice pour violence conjugale contre une femme	3207 (5.4 ‰)	-	3620	2485
	Nombre de plaintes pour violence conjugale contre une femme	7869		17973	
Violence physique	Nombre d'affaires traitées en justice pour violence physique contre une femme	2737 (4.6 ‰)	3155	3370	733
	Nombre de plaintes pour violence physique contre une femme		-	21081	
Violence sexuelle	Nombre d'affaires traitées en justice pour violence sexuelle contre une femme	484 (0,8 ‰)	429	511	37
	Nombre de plaintes pour violence sexuelle contre une femme	2168	-	1556	
Violence économique	Nombre d'affaires traitées en justice pour violence économique	-	-	-	17
Violence morale	Nombre d'affaires traitées en justice pour violence morale		-	-	48

Parmi la batterie d'indicateurs retenus par le CREDIF figure le nombre d'appels de femmes victimes de violence reçu sur le numéro vert 1899 dédié aux signalements des cas de violence faites aux femmes. Le numéro vert 1899 a été mis en place par le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors, est fonctionnel 24h/24, 7 jours sur 7 et pendant les jours fériés et les fêtes nationales et religieuses, depuis février 2020.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> MFFES (2020), Rapport national sur la lutte contre la violence à l'encontre des femmes en Tunisie 2020.

L'analyse des données du numéro vert indique que les femmes de moins de 49 sont les plus touchées par la violence. Les femmes âgées ne sont pas épargnées par la violence. En effet, 51 femmes de 60 ans et plus, victimes de violence, ont été prises en charge par la ligne verte (cf. Tableau 22).

Concernant les mineurs, selon l'Observatoire de l'enfance dépendant du MFFES, le nombre de signalements de violences contre les filles âgées de moins de 18 ans en 2018 est de 8386 (cf. Tableau 22). Par ailleurs, pour l'année 2017, le Délégué pour l'enfance a signalé 975 cas d'exploitation sexuelle de mineures parmi lesquelles 680 filles.

Tableau 22 : Indicateurs de VFF issus des données administratives du Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors.

	Nombre de signalements de violences contre les filles âgées de	Nombre de femmes victimes de violence prises en charge par la ligne verte					
	moins de 18 ans	moins de 49 ans	entre 49 et 59 ans	60 ans et plus	Total		
2018	8386	911	97	51	1059		
2019	-	-	-	-	2649		
Du 23/03/2020 au 31/05/2020	-	-	-	-	2700		
_				Source : CREI	OIF et MFFES		

Pendant la période de la COVID-19, et comme partout dans le monde, les cas de violences faites aux femmes ont augmenté et notamment en phase de confinement, surtout en milieu familial. Ainsi, entre le 23 mars et le 31 mai 2020, le nombre d'appels enregistrés sur le numéro vert 1899 était de 9800, soit neuf fois plus qu'en temps normal. Parmi ces appels 2700 ont concerné des affaires de violence. Les appels n'ont pas concerné la violence uniquement, un grand nombre d'appels émanaient de femmes ayant des affaires judiciaires en suspens et/ou qui avaient besoin d'une aide financière et matérielle ou encore d'écoute (cf. Tableau 22).

S'agissant de violence et de harcèlement sur les lieux de travail, les femmes du secteur de la santé sont particulièrement touchées. L'enquête menée par Remili en 2019 révèle que sur les 202 infirmières travaillant dans trois hôpitaux tunisiens, 75% ont été victimes de comportements agressifs avec 37% de violences verbales et 18% de violence physiques. Durant la deuxième vague, vu la tension engendrée par la propagation alarmante du virus, certains hôpitaux, en particulier ceux aux ressources insuffisantes, ont enregistré une recrudescence des actes de violence.

Le rapport de l'UNESCWA (2020) met en garde contre l'augmentation spectaculaire des niveaux de violence sexiste dans le monde arabe au milieu de la crise de la Covid-19. Pour ces femmes arabes piégées dans des relations violentes, la crise a forcé beaucoup de personnes à rester à la maison avec leur agresseur, ce qui a contribué à l'augmentation de la probabilité d'incidents violents.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Remili D. (2019), Violences et souffrances en milieu hospitalier : le cas des infirmiers du gouvernorat de Tunis. Psychologie. Conservatoire national des arts et métiers – CNAM ; Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.

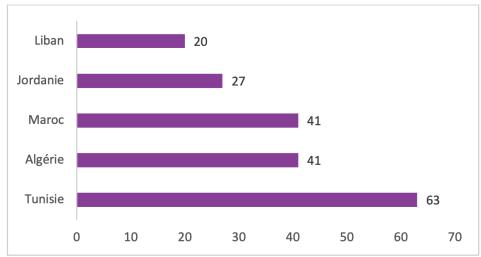
<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Equal Times (25 novembre 2020), Malgré des avancées juridiques historiques en Tunisie, les femmes restent confrontées aux violences sexistes en période de crise sanitaire. https://www.equaltimes.org/.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> The United Nations Economic and Social Commission for West Asia (UNESCWA).

C'est ce que révèlent les résultats du baromètre arabe<sup>43</sup>. En effet, les citoyens dans les pays arabes concernés par le baromètre trouvent que la violence à l'égard des femmes dans leur communauté a augmenté depuis l'épidémie du coronavirus. Le taux le plus élevé de perception d'augmentation de la maltraitance ou de la violence à l'égard des femmes se trouve en Tunisie (63%), suivie de l'Algérie (46%) et du Maroc et de la Jordanie (45%) (cf. Figure 14).

Figure 14: Taux de perception de l'augmentation de la violence à l'égard des femmes pendant la

crise de la COVID-19



Source: Baromètre arabe, Vague VI, Partie I (juillet-octobre 2020)

La crise de la pandémie de la COVID-19 a mis en mis en avant la nécessité de mise en place d'un protocole de prise en charge des femmes et des enfants qui sont dans une situation de détresse en période de crise et plus particulièrement en période d'épidémie. Il est aussi important de renforcer les compétences des personnes prenant en charge des femmes victimes de violences. La société civile devrait continuer à jouer dans l'aide apportée aux femmes victimes de violences comme elle l'a fait pendant la crise de la COVID-19.

## La violence à l'égard des femmes en politique

Les Femmes électrices. L'Organisation de la société civile Centre Tunisien Méditerranéen (TU-MED) a suivi les expériences des femmes rurales dans sept circonscriptions pendant les campagnes et le jour des élections (Gafsa, Sidi Bouzid, Jendouba, Siliana, Kasserine, Tozeur et Kebili). « Ils ont constaté 365 cas de femmes contraintes ou forcées à voter d'une certaine manière par le retrait de leur carte d'identité, l'achat de votes ou l'intimidation.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> https://www.arabbarometer.org/2020/12/covid-19-magnifies-pre-existing-gender-inequalities-in-mena/?fbclid=lwAR1Rv3WyQ14lFmP48Ktwz3s6l\_Mru\_ZsVf9PAa\_tFM6HDcaeQd\_CT5x0vvw

Ils ont également relevé trois cas de femmes harcelées et intimidées pour avoir assisté à un événement de la campagne »44 .

La sous-représentation des femmes dans les partis politiques. En Tunisie, comme à l'échelle mondiale, les partis politiques sont largement dominés par les hommes. Sur les 221 partis politiques enregistrés en Tunisie; seuls trois sont dirigés par des femmes (Abir Moussi du Parti Destourien Libre (PDL), Selma Elloumi Rekik d'Al Amal et Olfa Terras, à la tête d'une ONG qui a présenté des listes électorales en 2019).

Les femmes candidates aux élections. Contrairement aux hommes, les femmes politiques sont souvent attaquées sur le plan personnel et sur leur apparence. Selon un sondage effectué lors des élections de 2019, 74% des femmes interrogées ont déclaré que la peur de la violence dissuade les femmes de se présenter aux élections <sup>45</sup>. La crainte d'humiliation publique peut avoir un effet dissuasif sur les femmes. En effet, selon l'Afrobaromètre, à la question « Si une femme de votre collectivité se présente aux élections, dans quelle mesure est-il probable ou improbable que les choses suivantes se produisent ? », 85% des répondants affirment qu'elle sera « critiquée, insultée ou harcelée par d'autres membres de la communauté » et 52% d'entre eux affirment « qu'elle aura des problèmes avec sa famille ».

# Cible 5.3 Mariage forcé et mutilations Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

**Indicateur 5.3.1** Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

Les acquis du code de statut personnel, le degré d'ouverture du pays à la modernité et aux cultures occidentales sont autant de facteurs qui jouent en faveur d'un changement du comportement des hommes et des femmes à l'égard du mariage. Cette tendance est confirmée par les résultats de l'enquête MICS6 concernant le mariage précoce ; on y apprend qu'aucune fille dont l'âge est entre 20 et 24 ans n'est mariée ou n'a contracté une union conjugale avant l'âge de 15 ans et que le pourcentage de filles en couple ou qui ont contracté une union conjugale avant l'âge de 18 ans est de 1.5%.

Notons que Le 25 juillet 2017, un amendement a été est apporté à l'article 227 du code pénal tunisien qui met fin à l'échappatoire permettant à l'agresseur sexuel de mineures de se soustraire aux poursuites en se mariant avec sa victime.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> https://www.arabbarometer.org/2020/12/covid-19-magnifies-pre-existing-gender-inequalities-in-mena/?fbclid=lwAR1Rv3WyQ14lFmP48Ktwz3s6l\_Mru\_ZsVf9PAa\_tFM6HDcaeQd\_CT5x0vvw

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Center for Insights in Survey Research (2019), International Republican Institute, enquête d'opinion publique, «Data : Tunisians Pessimistic About Electoral Process » : https://www.iri.org/sites/default/files/wysiwyg/final\_012019\_iri\_tunisia\_poll.pdf

## Cible 5.4 Promotion et partage des travaux domestiques

Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

**Indicateur 5.4.1** Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

Selon une étude d'Oxfam, en partenariat avec l'Association Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement (AFTURD), publiée en 2021<sup>46</sup> les femmes passent 12 heures par jour à travailler (tout type de travail confondu). Ce nombre représente le double d'heures travaillées par les hommes dont la moyenne est de 6 heures par jour. Pour les femmes, 8 heures sont consacrées aux activités de soins non rémunérées, ce qui correspond à 67 % de leur temps de travail qui est de 12h/jour et 34 % du budget-temps quotidien de 24 heures. Ces proportions augmentent pour les femmes âgées de 26 à 45 ans, mariées et avec au moins un enfant. En effet, elles dédient 11 heures au travail de soins et donc 46 % d'une journée de 24 heures.

Selon le rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie<sup>47</sup>, le travail non rémunéré des hommes chefs de ménages ruraux représente 48% du budget-temps quotidien moyen des activités productives tandis que celui de leurs épouses est largement plus élevé et représente 97%.

Ainsi les femmes consacrent 11 fois plus de temps que les hommes aux activités de soins non rémunérées. Notons, tout de même, que dans l'échantillon couvert par cette étude, un pourcentage significatif d'hommes et de femmes n'occupent pas de travail rémunéré à temps plein.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Oxfam Tunisie et AFTURD (2020), Et s'il y avait une grève dans les foyers?

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> CHEBBI, Houssem Eddine (2019) Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie.

La première expérience de quantification du travail non rémunéré a été réalisée en 2005-2006 dans le cadre de l'enquête « Budget temps des femmes et des hommes en Tunisie »<sup>48</sup>. Il ressort de cette enquête que les femmes consacrent 6 heures et 47 minutes pour des travaux domestiques non rémunéré alors que les hommes n'en consacrent que 39 minutes soit 8 fois plus de temps aux travaux domestiques que les hommes. Ainsi, dix ans après la révolution, avec son lot de revendications sociales, la situation des femmes dans l'espace privé n'a pas beaucoup évolué.

### Cible 5.5 Participation et accès aux postes de direction

Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

**Indicateur 5.5.1** Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales

Les femmes ne représentent que 26.2 % des députés élus au parlement du 6 octobre 2019, alors qu'elles étaient 31.3 % en 2014 (cf. Tableau 23 : Evolution de la répartition des sièges au parlement entre 2011 et 2014, selon le sexe et le rang mondial.. La Tunisie passe ainsi du 32e rang mondial au 84e, derrière l'Irak qui se trouve 66e du classement avec 28.9% et l'Egypte 74e avec 27.7% de femmes au parlement. Elle devance, le Maroc et l'Algérie respectivement 96e et 165e avec 24.1% et 8.8% de femmes au parlement.

Même si la parité est inscrite dans la Constitution tunisienne, seule une parité verticale imposant une alternance hommes-femmes sur les listes électorales est exigée et pas de parité horizontale s'appliquant aux têtes de listes. Ce dernier type de parité a été mis en place uniquement pour les élections municipales. D'où la présence de 47 % de femmes dans les conseils municipaux élus en 2018.

Tableau 23 : Evolution de la répartition des sièges au parlement entre 2011 et 2014, selon le sexe et le rang mondial<sup>49</sup>.

Octobre	2011	2014	2019			
Femmes	58	68	57			
Hommes	159	149	160			
Total	217	217	217			
Pourcentage des Femmes	26.7	31.3	26.2			
Rang Mondial	34	32	84			
Source : ISIE et Union Interparlementaire (www.ipu.org )						

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (2011), Budget Temps des Femmes et des Hommes en Tunisie, 2005-2006.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Parline UIP, données mondiale sur les parlements nationaux : https://data.ipu.org/fr/women-ranking?month=5&year=2022

## Indicateur 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction

Partout dans le monde, trop peu de femmes sont appelées à de hautes fonctions. Pourtant, des études menées par le FMI<sup>50</sup> démontrent les bienfaits économiques de l'inclusion des femmes et leur présence accrue à de plus hauts niveaux de responsabilité.

Malgré des avancés importantes au cours des dernières années au niveau de l'accès des femmes tunisiennes à des postes de décision, les statistiques en ce domaine prouvent que l'égalité est encore loin d'être atteinte.

En consultant l'évolution de la présence de femmes dans les postes de ministre ou secrétaire d'état, on constate que leur taux de présence à ces postes, alors qu'il n'a jamais dépassé les 10% avant 2014, avoisine les 20% avec le premier gouvernement Essid (2015) et les gouvernement Chahed (2016) et Fakhfakh (2020) pour finir à 38.8% avec le gouvernement Bouden (2021), première femme chef de gouvernement dans l'histoire de la Tunisie. Notons que, dans le monde, au 1er janvier 2020, seulement 21,3 % des ministres étaient des femmes.

Tableau 24 : Pourcentage des femmes ministres ou secrétaires d'Etat.

Gouvernement		Femmes	Hommes	Total	Pourcentage des femmes
Mohamed Ghannouchi	1999-2011	2	25	27	7.4
Mohamed Gannouchi 2	17-janv-11	3	34	37	8.1
Béji Caid Essebsi	07-mars-11	2	29	31	6.5
Hammadi Jebali	24-déc-11	3	38	41	7.3
Ali Larrayedh	13-mars-13	3	35	38	7.9
Mehdi Jomaa	29-janv-14	3	26	29	10.3
Habib Essid	06-févr-15	8	33	41	19.5
Habib Essid 2	06-janv-16	2	28	30	6.7
Youssef Chahed	27-août-16	8	32	40	20.0
Elyes Fakhfakh	27-févr-20	6	26	32	18.8
Hichem Mechichi	2-sépt-20	8	20	28	28.6
Najla Bouden	11-oct-21	10	16	26	38.5
				Source: www	.tunisie.gov.tn

La répartition des agents de la fonction publique en décembre 2017 selon le genre montre que l'effectif des hommes est de 409.4 milliers contre 233.5 pour les femmes, ce qui correspond à 63.7% et 36.3% respectivement. Par rapport aux données de décembre 2016, le nombre de femmes a augmenté de 2.8%, contre 3.6% pour les hommes (cf. Tableau 25) .

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> FMI (2020), Pour plus de femmes aux postes de direction : https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/03/04/blog030320-on-board-with-more-women-in-leadership

Tableau 25: Evolution du nombre des agents de la fonction publique par sexe.

	2013	2014	2015	2016	2017			
Femmes	207.5	212.6	217.3	227.2	233.5			
Hommes	373.2	377.1	384.6	395.2	409.4			
Total	580.7	589.7	601.9	622.4	642.9			
Source: *INS. Caractéristiques des agents de la fonction publique et leurs salaires.								

Avec les années, les femmes ont su s'imposer, de plus en plus, dans les postes de responsabilité. En effet, à travers la répartition par genre des postes de responsabilité dans la fonction publique (cf. Tableau 26), il ressort que l'accès des femmes tunisiennes à des postes de responsabilité est en nette augmentation. En témoigne le pourcentage des postes de secrétaire général de ministère ou directeur général parmi les femmes dans les postes de responsabilité qui a plus que doublé entre 2004 et 2017. Même constat pour le poste de directeur auquel 10.8% des femmes dans les postes de responsabilité, étaient affectées en 2004 contre 12.1% en 2017.

Tableau 26 : Répartition des femmes et des hommes dans les postes de responsabilité (en %).

	2004		2007			2017			
Fonction	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Secrétaire général de minstère ou directeur général ou fonction équivalente	2.3	6.6	5.6	4.1	9.0	7.7	6.1	8.1	7.4
Directeur	10.8	14.6	13.8	14.7	17.7	17.0	12.1	13.9	13.4
Sous directeur	27.8	28.9	28.7	21.3	23.6	23.0	22.7	24.3	23.8
Chef service	59.0	50.0	52.0	59.9	49.7	52.3	59.4	53.7	55.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Source : INS, Caractéristiques des agents de la fonction publique et leurs salaires 2004-2007 et 2013-2017.									

Toujours selon le même rapport de l'INS, ainsi qu'une étude ONU Femmes sur la base des données du CNI<sup>51</sup> on constate que le pourcentage de femmes à des postes de responsabilité est en nette augmentation. Puisque le pourcentage de femmes ayant accès aux postes de responsabilité est passé de 15.3% en 2004 à 33.2% en 2017 et le pourcentage de femmes au poste de secrétaire général de ministère ou directeur général a quasiment triplé entre 2004 et 2017. Bien que cette évolution soit trop importante elle reste encore en deçà du poids des femmes dans la fonction publique (cf. Tableau 27).

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> OCDE (2018), La participation des femmes à la prise de décision dans l'administration publique en Tunisie.

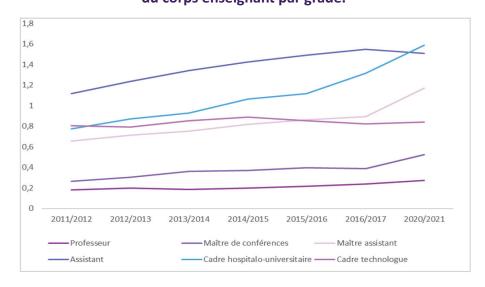
Tableau 27 : Le pourcentage des femmes dans les postes de responsabilité.

Fonction	2004*	2007*	2016**	2017*			
Secrétaire général de minstère ou directeur général ou fonction équivalente	9.4	13.4	-	26.7			
Directeur	17.7	22.0	30.1	-			
Sous directeur	21.9	23.7	33.8	-			
Chef service	25.6	29.2	40.2	34.8			
Total	15.3	19.3	35.8	33.2			
Source : *INS, Caractéristiques des agents de la fonction publique et leurs salaires ; **Etude ONU Femmes sur la base des données du CNI							

Dans l'enseignement supérieur, pour l'année universitaire 2020/2021, le personnel du corps enseignant compte 23017 enseignants dont 12298 sont des femmes soit un peu plus de la moitié.

Selon, les statistiques du MESRS<sup>52</sup>, les femmes sont majoritaires dans le grade d'assistant au moins depuis l'année universitaire 2011/2012 et sont majoritaires parmi les hospitalo-universitaires depuis 2014/2015 avec un indice de parité est de 1.5 pour l'année universitaire 2020/2021. S'agissant des grades d'encadrement les femmes sont minoritaires. En effet, en 2022/2021, on compte 347 femmes dans le grade de professeur contre 1269 hommes (i.e. l'indice de parité est de 0.27) et 409 femmes dans le grade de maître de conférence contre 782 hommes (i.e. l'indice de parité est de 0.52).

Figure 15 : Evolution des indices de parité femmes hommes dans la répartition du personnel du corps enseignant par grade.



Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> MESRS 2021, L'enseignement supérieur et la recherche scientifique en chiffres 2020/2021.

Dans le monde de l'entreprise, selon la Banque Mondiale, les entreprises dirigées par des femmes en Tunisie ne représentent que 10% contre 90% par des hommes. Ce chiffre est corroboré par le Rapport de l'Indice Mastercard des femmes entrepreneurs 2019 (MIWE)<sup>53</sup> qui affirme que 10.9% des chefs d'entreprise en Tunisie sont des femmes. Malgré ce taux assez faible, la Tunisie se trouve en tête des pays de la région MENA devant les Emirats Arabes Unis (7.7%), l'Algérie (7.3%) et l'Egypte (4.1%).

Dans le domaine de l'agriculture, les femmes représentent uniquement 5% de la population des promoteurs de projets agricoles et 8,2% des exploitantes agricoles<sup>54</sup>.

Le projet Startup Tunisia qui a pour objectif la mise en place d'un écosystème propice incitant à la création et à l'attraction de startups a été lancé en avril 2019 afin de faciliter l'insertion des diplômés des filières scientifiques du supérieur dans le secteur du numérique. Comme le montre le profil des fondateurs, les femmes constituent 23% de la classe d'âge 20-34 ans mais sont quasiment absentes dans les 50 ans et plus<sup>55</sup>. Par ailleurs, le taux d'occupation des femmes dans les startups est de 39%; bien que faible, il dépasse la moyenne nationale de 24%

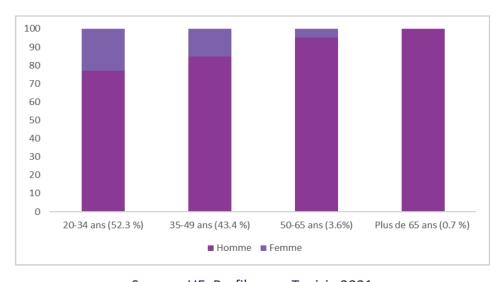


Figure 16 : Profil des fondateurs par âge et par sexe

Source : UE, Profil genre Tunisie 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> The Mastercard Index of Women Entrepreneurs 2020 Report : https://www.mastercard.com/news/insights/2022/mastercard-index-of-women-entrepreneurs-2021/

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> CHEBBI, H. E. (2019) Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Union Européenne (2021), Profil genre Tunisie 2021.

## Cible 5.6 Santé sexuelle et procréation

Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

Si les indicateurs 5.6.1 et 5.6.2 relatifs à la santé sexuelle et à la procréation ne sont pas disponibles, d'autres indicateurs en rapport avec cette cible ont été introduits dans la cible 3.7 de la section dédiée à l'ODD3.

**Indicateur 5.6.1 [Non disponible]** Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

**Indicateur 5.6.2 [Non disponible]** Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

#### Cible 5.a Droit et accès aux ressources

Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

**Indicateur 5.a.1 a)** Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit.

Bien que les femmes occupent une position importante dans le secteur agricole, elles ne sont que 5% à être propriétaires de leur terre<sup>56</sup>. Pour éviter la fragmentation excessive, la terre est souvent confiée uniquement au garçon, dans l'objectif de protéger l'intégrité du capital familial. Les femmes rurales se retrouvent souvent à céder leur part d'héritage à leurs frères (l'ainé, en l'occurrence) contre des menus dédommagements.

En revanche, s'agissant des lots de terres domaniales, les choses ont tendance à changer, surtout avec les jeunes diplômés. Ainsi, pour les lots techniques et les lots jeunes agriculteurs, les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes à en avoir.(cf. Tableau 28). Mieux encore, selon des responsables du MARPH, les femmes ont tendance à réussir dans leur projet agricole plus souvent que les hommes, y compris lorsqu'il s'agit de lot de terrain difficile à exploiter.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche.

Tableau 28 : Nombre et pourcentage des lots de terres domaniales attribuées par sexe et par catégorie de lots.

		2018	2019	2020			
Lot technique	Total	36	-	-			
	Femmes	20	-	-			
	Pourcenatge	55.5	-	_			
Lot jeunes agriculteurs	Total	34	39	75			
	Femmes	13	13	18			
	Pourcenatge	44.5	33.3	24.0			
Lot chomeurs diplomés	Total	-	-	152			
	Femmes	-	-	57			
	Pourcenatge	-	-	37.5			
Source : Ministère des domaines de l'état et des affaires foncières.							

**Indicateur 5.a.2 [Non disponible]** Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

Cible 5.b Technologies et autonomisation
Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

Indicateur 5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

Le téléphone portable est un outil important dans l'autonomisation des femmes. Les téléphones mobiles aident les femmes à se sentir plus en sécurité et plus connectées, à accéder à l'information, aux services et aux opportunités qui améliorent leur vie et notamment les opportunités d'emploi. Même si l'enquête MICS6 révèle que les taux de possession et d'utilisation de téléphone portable sont très élevés pour les deux sexes, il n'en reste pas moins que les hommes ont une avance assez nette de 4.6% par rapport aux femmes en ce qui concerne la possession et de 2% en ce qui concerne l'utilisation.

Tableau 29 : Proportion de la population possédant et utilisant un téléphone portable, par sexe.

	Femmes	Hommes
Possession d'un téléphone mobile	91.5	96.1
Utilisation d'un téléphone mobile	94.4	96.4
	Source : INS,	MICS 6 2018.

**Indicateur 5.c.1 [Non disponible]** Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

# Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

En 2010, les Nations Unies reconnaissent que « le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme »<sup>57</sup>. La mauvaise gestion, le réchauffement climatique ainsi que la surexploitation sont en train de faire de l'eau l'un des enjeux les plus vitaux de la question sociale. En Tunisie, le droit à l'eau, pourtant reconnu par la constitution, est de de plus en plus difficile à garantir notamment dans certaines zones rurales. Les femmes sont les premières touchées.

# Cible 6.1 Accès à l'eau potable D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

**Indicateur 6.1.1** Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

Selon le programme commun de surveillance de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Unicef, 100 % de la population urbaine et 93 % de la population rurale tunisienne a accès à l'eau potable.

La gestion des systèmes AEP (Alimentation en Eau Potable) en milieu rural est assurée par les Groupements de Développement Agricoles (GDA) qui sont des institutions relevant de la société civile fortement impliqués dans le milieu agricole. Le nombre de GDA/AEP s'élève à 1471. Une grande partie des GDA/AEP souffrent de mauvaise gestion. Les GDA ne sont alors plus en mesure de régler leurs factures auprès de la compagnie nationale d'électricité qui coupe le courant et prive d'eau des territoires entiers.

Les femmes rurales qui doivent parfois passer des heures chaque jour pour aller se ravitailler aux fontaines ou aux oueds sont souvent les premières à se mobiliser pour exiger leur droit à l'eau potable.

Selon les statistiques du MARHP, la présence des femmes, surtout comme membre du Conseil d'Administration des GDA/AEP est très faible vu qu'elles ne représentent que 1 % par rapport au nombre total des membres et 3% en tant que Directrices Techniques. Pourtant, selon le MARPH, se sont les GDA où les femmes ont une implication importante dans la prise de décision qui sont souvent les mieux gérés. C'est dans ce cadre que le MARPH a mis en place un programme d'amélioration du rôle des femmes dans la gestion de l'eau en milieu rural.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations-unies en date du 28 juillet 2010

# ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

« Si les femmes pouvaient, comme les hommes, exprimer tout leur potentiel, le monde serait à la fois plus équitable et plus prospère ». C'est ce qu'affirmait en 2019 Kristalina Georgieva, l'ex-directrice générale de la Banque Mondiale et actuelle directrice générale du Fonds monétaire international (FMI)<sup>58</sup>. Elle ajoute « Les progrès sont là, mais ils sont encore trop lents ». Selon le 15e rapport mondial sur les inégalités de genre du Forum Economique Mondial, publié, en mars 2021, la distance moyenne parcourue pour combler le fossé entre les genres sur le plan mondial est de 68% en 2021 et le nombre d'année nécessaires pour combler ce fossé est estimé à 135.6 ans. Dans ce rapport, la Tunisie, est classée 126e sur 156 pays avec un score de 0.649, soit 0.005 de plus qu'en 2020 et 0.020 de plus qu'en 2006. Toutefois, elle a reculé de deux places par rapport à 2020.

Le Forum Economique Mondial a publié, en mars 2021, le 15e rapport mondial sur les inégalités de genre comportant le classement de 156 pays selon un indice synthétique (GGGI) mesurant l'écart entre les genres qui évalue les pays sur la façon dont les ressources et les opportunités du pays sont réparties entre les femmes et les hommes. Il intègre quatre piliers : participation et opportunités économiques, santé et survie, niveau d'éducation et autonomisation politique. Le tableau suivant retrace l'évolution des scores et du classement de la Tunisie par pilier entre 2006 et 2021.

Tableau 30 : Evolution de l'indice de l'inégalité du genre Tunisie 2006-2021.

Piliers	20	06	2021			
rillers	Score	Rang	Score	Rang		
Indice Global	0.629	90	0.649	126		
Participation et opportunités économiques	0.480	97	0.446	144		
Niveau d'éducation	0.959	76	0.970	108		
Santé et survie	0.966	98	0.969	91		
Autonomisation politique	0.110	53	0.212	69		
Source : Rapport Mondial des Inégalités de Genres 2021 - FEM						

Alors que la Tunisie enregistre un score de 0.212 en matière d'autonomie politique, ce qui la place au 69e rang mondial, c'est au niveau de la Participation et opportunités économiques qu'elle enregistre sa plus mauvaise performance avec un score de 0.446, pour être classée 144e sur 156 pays. Parmi les facteurs qui expliquent ce mauvais score, le taux d'activité des femmes qui s'établit d'après ce rapport à 28.1% alors qu'il est de 75.5% pour les hommes. D'après les derniers chiffres de l'INS, le taux d'activité des femmes serait de 27.3% alors que celui des hommes est de 64.8%. Il convient de remarquer que ce dernier taux a enregistré une chute assez inattendue de 1.6 points entre le dernier trimestre de 2021 et le premier trimestre de 2022 (cf. Figure 17).

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Banque Mondiale (2019), Le droit des femmes au travail progresse, mais les obstacles demeurent nombreux : https://www.banque-mondiale.org/fr/news/press-release/2019/02/27/despite-gains-women-face-setbacks-in-legal-rights-affecting-work

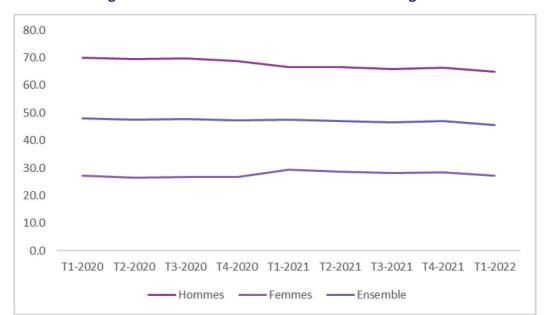


Figure 17 : Evolution du taux d'activité selon le genre.

Source : INS, Indicateurs de l'emploi et du chômage.

## Cible 8.3 Développement des TPE et PME

Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> OCDE (2018), La participation des femmes à la prise de décision dans l'administration publique en Tunisie.

## Indicateur 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe

Si l'emploi informel pèse de plus en plus sur l'économie tunisienne, la pandémie de la COVID-19 a contribué à son aggravation. La réduction du poids de l'emploi informel est d'autant plus importante que les employés qui sont dans cette situation n'ont pas accès à leurs droits de couverture sociale, ne peuvent avoir droit à une pension de retraite et ne peuvent en aucun avoir accès à un financement. Depuis 2002, l'emploi informel est abordé en Tunisie par le biais de l'enquête quinquennale sur les microentreprises en Tunisie. En 2016, le Centre de Recherche et des Etudes Sociales (CRES) a estimé que l'emploi informel représentait, en 2015, 32.2% de l'emploi total<sup>59</sup>.

A partir de 2019, l'Institut National de la Statistique a modifié le questionnaire de l'enquête trimestrielle population emploi dans le but de pouvoir évaluer l'emploi informel. Ainsi, au troisième trimestre de l'année 2020, le nombre d'emplois informels est estimé à environ 1 million 630 mille emplois soit 46.4% de l'emploi total en Tunisie. Notons qu'entre 2007 et 2020, le nombre d'emplois informels a été multiplié par trois.

En termes de poids, le pourcentage de l'emploi informel est passé de 16.4% en 2007 à 46.4% en 2020. Notons aussi que l'évolution de l'emploi informel a connu le même rythme aussi pour les femmes que pour les hommes (multiplié par 3). Néanmoins, l'emploi informel reste une caractéristique des hommes. En effet, si l'emploi informel représente, en 2020, 32.4% de l'emploi féminin, plus de la moitié des hommes (51.5%) occupent un emploi informel (cf. Tableau 31).

Alors que la pandémie de la COVID-19 a détruit des emplois<sup>60</sup>, sur une année (T3-2019 et T3-2020) le nombre d'individus occupant un emploi informel a augmenté de plus de 30 mille emplois soit une croissance de 2%. Ainsi, 30 milles personnes ont basculé dans le risque d'être privé de leurs droits fondamentaux.

**Tableau 31: Emploi et emploi informel en Tunisie** 

	Emploi total			Emploi Informel			Pourcentage de l'emploi Informel		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
2007	805800	2279300	3085100	104347	402924	507271	12.9	17.7	16.4
2012	804800	2451000	3255800	147043	519241	666284	18.3	21.2	20.5
2019	940400	2603200	3543600	301100	1297600	1598700	32.0	49.8	45.1
2020T3	929800	2581900	3511700	301500	1328400	1629900	32.4	51.5	46.4
Source: CRES et INS, Enquête emplo									uête emploi.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> CRES, Protection sociale et économie informelle en Tunisie.

<sup>60</sup> Selon l'Institut National de la Statistique, 69300 emplois ont été détruits suite à la pandémie de la COVID-19.

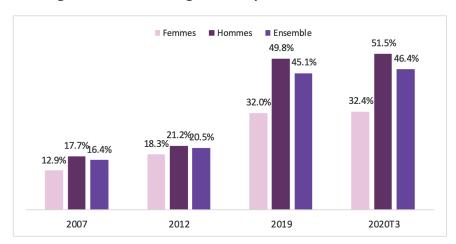


Figure 18 : Pourcentage de l'emploi informel en Tunisie

Source: CRES et INS, Enquête population emploi.

Les résultats d'une enquête publiés en octobre 2021 sur l'impact de la COVID-19 sur la population active<sup>61</sup> révèlent que les travailleurs salariés de l'économie informelle ont été 3 fois plus touchés par la perte de leur emploi que les travailleurs salariés de l'économie formelle et que les hommes ont été plus touchés que les femmes par le chômage.

Il y a lieu de signaler que l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ), qui est rattaché au Ministère de la Formation et de l'Emploi (MFPE), a récemment achevé une enquête sur l'emploi dans secteur informel dont les résultats n'ont pas encore été diffusés<sup>62</sup>.

## Promouvoir des politiques qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents et l'entrepreneuriat.

Selon le 15ème rapport du Forum Economique Mondial, le pourcentage des entreprises détenues par une majorité féminine est de 40.1% contre 59.9% détenues par des majorités masculines. En 2019, seulement 2.8% de la population féminine en emploi sont chefs d'entreprise contre 7.3% pour les hommes<sup>63</sup> et 10% des chefs d'entreprise sont des femmes.

Dans le cadre du programme national de promotion de l'entreprenariat féminin, le par Ministère de la Femme, de la Famille et de L'Enfance et des Seniors a lancé, en 2017, le programme « RAIDA » qui s'adresse principalement à des femmes diplômées. Les bénéficiaires du programme profitent de l'accompagnement des porteuses d'idées pour la préparation et l'étude de leurs projets, de la formation et de l'assistance ainsi que d'une ligne de financement de projets exclusivement féminine avec des conditions favorables de crédits. En plus de quatre ans, le programme RAIDA a permis de créer 4868 projets féminins qui ont généré environ 6216 postes d'emploi directs.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> OIT, ADWA et ERF (2021), Enquête rapide sur la population active et l'impact de la COVID-19 en Tunisie.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> ONEQ (2022), Enquête sur l'emploi dans le secteur informel.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Banque Mondiale 2019 : https://donnees.banquemondiale.org/indicator/SL.EMP.MPYR.FE.ZS?locations=TN.

En mars 2022, le gouvernement tunisien a annoncé le lancement du programme « RAIDAT »<sup>64</sup> qui est prolongement du programme RAIDA et qui cible les femmes âgées entre 18 et 59 ans, de toutes les catégories et niveaux d'éducation (des femmes analphabètes jusqu'aux titulaires d'un doctorat), et inclut les femmes et les filles des zones rurales et urbaines. Le programme RAIDAT devrait permettre de créer 3000 projets, 8 400 emplois, dont 5 800 pour les femmes, sur une période de cinq ans. Il débutera à la fin de cette année et se poursuivra jusqu'en 2025. Contrairement au programme RAIDA, le programme RAIDAT ne concerne pas uniquement aux femmes titulaires d'un diplôme mais il s'adresse aussi à d'autres catégories dont :

- Les femmes en situation de vulnérabilité, telles que les femmes victimes de violences, les femmes sorties de prison et celles à besoins particuliers ;
- Les rassemblements de femmes structurés au sein des institutions de l'économie sociale et solidaire ;
- Les femmes en difficulté économique.

#### Cible 8.5 Plein emploi et travail décent

D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

**Indicateur 8.5.1** Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap

Selon le rapport mondial sur les salaires 2018/2019, l'écart entre les salaires des femmes et ceux des hommes en Tunisie s'établit à 14.6% malgré que l'inégalité des salaires entre les femmes et les hommes est interdite par la loi<sup>65</sup>.

Les résultats des enquêtes de l'INS sur les micro-entreprises de 2016, montrent que l'écart des salaires Femmes/Hommes est de -30.8% avec un salaire moyen de 480 DT pour les hommes contre un salaire moyen de 332DT pour les femmes (cf. Tableau 32). Il retrouve ainsi son niveau de 2007 après l'augmentation enregistrée en 2012 où il atteint -35.5%. Malgré cette amélioration, l'écart reste trop important.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> MFFES (2022), Dossier de presse sur le nouveau programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre « Raidat ».

<sup>65</sup> ILO (209) Rapport mondial sur les salaires 2018/19. Quelles sont les causes de écarts salariaux entre hommes et femmes.

Tableau 32: Salaires moyens mensuels par sexe dans les micro-entreprises.

	2007	2012	2016
Femmes	182	249	332
Hommes	262	386	480
	Source : INS, engêt	e micro-entrep	rise en Tunisie

Au niveau sectoriel, c'est dans le secteur des services que les salaires des femmes ont rattrapé ceux des hommes (-40.4% en 2012 contre -29.3% en 2016). Pour le secteur du commerce, l'écart de salaire s'est creusé davantage pour atteindre -40.7% (cf. Tableau 33).

Tableau 33 : Evolution de l'écart du salaire mensuel moyen entre femmes et hommes entre 1997 et 2012, selon le secteur d'activité.

Secteur d'activité	1997	2002	2007	2012	2016	
Industrie	-25	-49.3	-35.2	-35.7	-25.6	
Construction	-22	17.2	-26.3	-14.9	-	
Commerce	-24.7	-32.4	-25.2	-30.7	-40.7	
Services	-25.8	-30.1	-32.7	-40.4	-29.3	
Ensemble	-24.5	-32.3	-30.5	-35.5	-30.8	
Source : INS, engête micro-entreprise en Tunisie						

Dans le secteur agricole la situation n'est guère plus reluisante. Outre les nombreux obstacles que rencontrent la femme rurale et qui ont été évoqués précédemment, les chiffres de l'enquête de l'ATFD effectuée en 2014 sur les conditions de travail des femmes rurales montrent que le gap de salaire entre femmes et hommes est de -20.94%. Ce gap atteint -28% dans le gouvernorat de Jendouba, où les femmes perçoivent 8.545 DT/jour, une rémunération nettement inférieure au taux journalier légal qui est de 10.608 DT.

Tableau 34 : Salaire journalier moyen et écart de salaire selon le genre et la région.

	Jendouba	Siliana	Ariana	Ben Arous	Manouba	Bizerte	Nabeul	Global
Femmes	8.545	10.165	10.715	11.85	12.064	12.2	13	11.454
Hommes	11.875	12.235	14.11	14.227	15.017	16	16.378	14.488
Ecart F/H	-28.04	-16.92	-24.06	-16.71	-19.66	-23.75	-20.63	-20.94
			Source : AT	FD 2014, Enqué	ète sur les condi	tions de travai	l des femmes e	n milieu rural

Toujours selon cette même enquête, on apprend que 90% des femmes ont une rémunération journalière comprise entre 10 et 15 DT/jour alors que 41 % seulement des hommes interviewés gagnent cette rémunération et que 55% des hommes perçoivent une rémunération journalière supérieure à 15 DT/jour.

#### Indicateur 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap

A travers le monde, entre 2019 et 2020, l'emploi des femmes a chuté de 4.2%, représentant une baisse de 54 millions d'emplois, tandis que l'emploi des hommes baissaient de 3 pour cent, soit 60 millions d'emplois. D'après l'OIT, les femmes seront moins nombreuses que les hommes à retrouver du travail dans la période post-COVID-19

En Tunisie, les données de l'enquête population emploi montrent que le nombre d'individus en chômage est passé de 623900 au 4e trimestre de 2019 à 746400 au 2ème trimestre de 2020 soit 122500 chômeurs additionnels. En conséquence, et suite au confinement, le taux de chômage a augmenté de 3.1 points de pourcentage pour passer de 14.9% fin 2019 à 18% au 2e trimestre de 2020<sup>66</sup>.

Il faut noter que cette augmentation du taux de chômage a concerné aussi bien les femmes que les hommes. En effet, le taux de chômage des femmes est passé de 21.7% à 25% et le taux de chômage des hommes est passé de 12.1% à 15.2%. Il faudra attendre le quatrième trimestre de 2021 pour que le chômage commence à baisser (cf. Figure 19).

La perte des postes d'emploi en période de confinement pour cause de pandémie de la COVID a été couplée par le non versement de salaire ou la baisse de leur salaire. En effet, pour le mois d'avril 2020<sup>67</sup>, 34.4% des salariés n'ont pas reçu leur salaire du mois d'avril et 13.1% des salariés ont vu leur salaire baisser. Sur autre plan, l'enquête de suivi de l'impact socio-économique de la COVID-19 sur les ménages tunisiens<sup>68</sup> a montré que pendant le confinement 57% des salariés qui travaillaient avant le confinement n'ont pas repris le travail. Par ailleurs, 60% de ceux qui étaient en arrêt de travail de n'avaient pas perçu de salaire. L'absence de rémunération a concerné 80% de ménages appartenant au 40% des ménages les plus pauvres.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Il faut noter que l'enquête population emploi du 1er trimestre 2020 a été interrompue en période de confinement total.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Il faut rappeler que la période de confinement total s'étale entre le 22 mars et 3 mai 2020.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Institut National de la Statistique, Enquête de suivi de l'impact socio-économique sur les manages tunisien, 1ère vague.

30 25 24,1 2.4 23.6 25 21.7 21,3 20,9 18,4 18 17.9 20 1.8 1.7 1.6 16,2 16,1 15,5 15.1 14.9 15 15,9 15,4 15,2 1.5 1.4 13,9 14,1 10 12,5 12,3 12.1 5 0 2018 2019 2020T1 2020T2 2020T3 2020T4 2021T1 2021 T2 2021T3 2021T4 2022T1 Ensemble — — Femmes —— Hommes

Figure 19 : Evolution du taux de chômage selon le sexe.

Source: INS, Enquête population emploi.

La pandémie de la COVID-19 a aggravé la situation des jeunes. Ainsi, les jeunes ont vu leur taux de chômage augmenté de 2.7 points de pourcentage entre fin 2019 et le 1er semestre 2020. Il faut noter que les jeunes femmes ont été lus plus impactées par la pandémie de la COVID-19. Ainsi, le taux de chômage des jeunes femmes est passé de 34.3 au fin 2019 à 37.3 au 2ème trimestre 2020 comparées aux jeunes hommes qui ont connu une augmentation de 3 points de pourcentage dans leur taux de chômage. Le déconfinement a permis d'atténuer en partie le chômage des jeunes. Au 3e trimestre 2020, Le taux de chômage des jeunes est redescendu à 35.7% pour l'ensemble des jeunes, à 36.2% pour les jeunes femmes et 35.4% pour les jeunes hommes.

Toutefois, le taux de chômage des jeunes reste à des niveaux inquiétants : plus que 2 fois le taux de chômage pour l'ensemble de la population active nationale. Outre le fait que cette situation constitue une perte sèche de création de la valeur d'une bonne partie de la force production de la Tunisie, c'est une situation qui n'est pas sans risque de dérapage pour les jeunes : immigration clandestine, terrorisme, mouvements sociaux, .... Ceci doit interpeller le gouvernement tunisien et appelle à repenser autrement les politiques actives de l'emploi des jeunes. Une politique qui doit apporter du changement dans la vie des jeunes femmes et jeunes hommes.

37,3
34,3
33,8
33,4
33,7
34,2
2019T4
2020T1
2020T2
2020T3

Figure 20 : Taux de chômage des jeunes (15-24)

Source: INS, Enquête population emploi.

Le chômage des diplômés du supérieur est un indicateur d'efficacité externe du système de production des compétences. Il renseigne sur une inadéquation entre la production des compétences et le besoin du marché de l'emploi. Au 4e trimestre 2019, le taux de chômage des diplômés du supérieur se situait à 27.8% contre 15.2% tous niveaux de formations confondus. Et le taux de chômage des femmes diplômées du supérieur était plus que le double du taux de chômage des hommes diplômés du supérieur (38.1% contre 15.7%, respectivement). La crise sanitaire causée par la pandémie de la COVID-19 a eu un impact négatif sur l'emploi des diplômés du supérieur. En effet, au second trimestre 2020, plus de 42% des femmes diplômées du supérieur sont en chômage contre 18.6% pour leurs homologues hommes. Le déconfinement général et la reprise des activités économiques ont permis d'atténuer légèrement le choc. En effet, entre le 2e et 3e trimestres 2020, le taux de chômage des diplômés d'environ 1.1 points de pourcentage. Le chômage des diplômés du supérieur a retrouvé les niveaux de chômage de 2015. Comme le montre la Figure 21, le taux de chômage des diplômés du supérieur, qui a enregistré une légère baisse à avant la pandémie, est resté structurellement élevé par rapport au taux de chômage tous les niveaux confondus. Le modèle économique adopté par la Tunisie ne permet pas d'absorber suffisamment de diplômés du supérieur.



Figure 21 : Taux de chômage des diplômés du supérieur.

Source : INS, Enquête population emploi.

Enfin, concernant le travail à temps partiel, le rapport du FEM 2021 indiquent que 18.57% des femmes occupées ont un travail à temps partiel contre 9.57% des hommes occupés. Selon l'OIT, en 2014, ces chiffres étaient de 29% pour les femmes contre 17% pour les hommes.

Ainsi, moins de 30% des femmes tunisiennes sont présentes sur le marché du travail et quand elles le sont, elles sont plus touchées par le chômage et le travail précaire que les hommes.

Cible 8.6 Accès des jeunes à l'emploi et la formation D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

**Indicateur 8.6.1 [Non disponible]** Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation

#### Cible 8.7 Exploitation des enfants Traite Travail forcé

Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

Indicateur 8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge

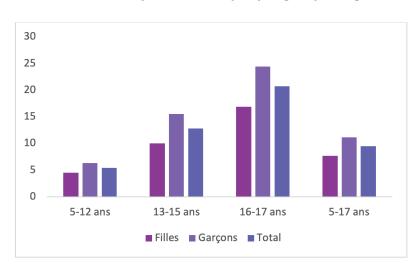
D'après les chiffres de l'OIT et de l'INS, la prévalence du travail des enfants en Tunisie qui est de 9.5% est en deçà des moyennes mondiales de 2012 (16.7) et 2016 (13.8) avec une prévalence plus forte chez les garçons que chez les filles.

Tableau 35 : Proportion et nombre d'enfants de 5 à 17 ans qui travaillent par sexe.

1	Tunisie (2017	7)	Mone	de (2012)		Мо	nde (2016)	
Total	Filles	Garçons	Total (en millions)	Filles	Garçons	Total (en million)	Filles	Garçons
215 700	85 000	130 700	264 427	116 100	148 327	218 019	94 829	123 190
9.5	7.7	11.1	16.7	15.2	18.1	13.8	12.4	15.0
	Source : INS et OIT, Enquête nationale sur le travail des enfants en Tunisie de 2017 et							
			OIT , Estimations mondiales du travail des enfants 2012-2016					

On note que c'est les classes d'âge 13-15 ans et 16-17 ans qui sont les plus touchées par le travail des enfants.

Figure 22 : Enfants économiquement occupés par groupe d'âge et sexe (en %).



Source : INS et OIT, Enquête nationale sur le travail des enfants en Tunisie 2017

En comparant les statistiques de cette enquête à celles de l'enquête MICS4 sur le travail des enfants, même si cette enquête ne couvre que la classe d'âge 5-14 ans uniquement, on constate que les taux ont augmenté de manière considérable puisqu'en 2011-2012, 2% des filles contre 3.2% des garçons, entre 5 et 14 ans, sont exploités économiquement.

Tableau 36: Proportion et nombre d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent par sexe.

	5-11 ans	12-14 ans	5-14 ans
Filles	2.1	1.8	2
Garçons	4.3	0.5	3.2
Total	3.2	1.2	2.6
	Sc	ource : INS, MIC	S4 2011-2012.

Les filles travaillent souvent dans les foyers comme aides ménagères dès leur plus jeune âge pour subvenir aux besoins de leurs familles. Une étude de l'ATFD intitulée « Travailleuses domestiques dans le Grand Tunis : conditions de travail, réalité des violations et défis du travail décent » et publiée en 2020, révèle que sur un échantillon de 102 femmes aide-ménagères, 30% ont commencé à travailler avant l'âge de 16 ans.

#### Cible 8.8 Droits et sécurité au travail

Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

**Indicateur 8.8.1 [Non disponible]** Nombre d'accidents du travail mortels et non mortels par 100 000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration

Le nombre d'accidents de travail mortels et non mortels par sexe pourraient être fournis par le Ministère des Affaires Sociales.

**Indicateur 8.8.2 [Non disponible]** Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire

#### Cible 8.9 Tourisme durable

D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

**Indicateur 8.9.2** Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe

Selon une étude de KPMG<sup>69</sup>, le secteur du tourisme représente aujourd'hui 14.2 % du PIB en 2019 et fournit 100 mille emplois directs, 289 mille emplois indirects, 98 mille emplois permanents et 291 mille emplois occasionnels. 9.4% de la population active travaille dans le tourisme. Selon El Elj (2018)<sup>70</sup>, les femmes sont minoritaires dans le secteur de l'hôtellerie puisqu'elles ne représentent que 22.5 % de l'emploi total de ce secteur, ce qui est inférieur au taux d'occupation des femmes au niveau national. Elles occupent majoritairement les postes de femmes de chambre, gouvernantes, chefs et employées de blanchisserie.

#### Cible 8.10 Accès aux services financiers et d'assurance Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

**Indicateur 8.10.2** Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles

L'écart de 17 points de pourcentage entre les hommes et les femmes en Tunisie, bien qu'important, demeure moindre que celui enregistré en Algérie (27 points) ou au Maroc (25 points). Il est, en revanche, plus prononcé qu'en Egypte (12 points).

Tableau 37 : Pourcentage d'adultes détenteurs de comptes dans une institution financière.

	2014	2017		
Femmes	20.7	28.36		
Hommes	34.25	45.73		
Ensemble	27.43	36.91		
Source : Global Financial Inclusion Database,				
World Bank				

Les statistiques de 2017 sont corroborés par celles de l'enquête Afrobaromêtre dans laquelle on apprend que 26% des femmes enquêtées possèdent un compte bancaire contre 42% d'hommes.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Magazine, L'économiste maghrébin, 18 juin 2019, Tourisme : une contribution de 14.2% au PIB en 2019 selon KPMG.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> El Elj M. (2018), Femme et emploi en Tunisie – Secteur TIC et Tourisme. COMETE Engineering.

# ODD 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

L'objectif 16 entend réduire toutes les formes de violence en renforçant notamment l'état de droit et la promotion des droits humains. Mais, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, diverses institutions continuent de délaisser les femmes et les filles, notamment en laissant les auteurs d'actes de violence basée sur le genre impunis.

Cible 16.1 Réduction de la violence
Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité
qui y sont associés

Indicateur 16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

Selon l'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (UNODC), sur l'ensemble des 87 000 meurtres de femmes répertoriés en 2017, 50 000 femmes (58 %) ont été tuées par leur partenaire ou par un membre de la famille, dont 30 000 (35 %) par leur précédent ou actuel partenaire sexuel<sup>71</sup>.

En Tunisie « les quelques travaux académiques (...) font état d'un total de 52 femmes victimes d'assassinats en 2017, dont 12 de moins de 17 ans, soit 16 % du total des 311 homicides dénombrés au cours de la même année ». C'est ce que affirme Ben Achour S., Présidente de l'association BEITY dans son article « Féminicide : Une justice pénale blottie dans ses stéréotypes de genre Refka, Rahma et toutes les autres »<sup>72</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> UNODC (2017), « Global study on homicide - Gender-related killing of women and girls », unodc.org.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Ben Achour S. (2017), Féminicide: Une justice pénale blottie dans ses stéréotypes de genre Refka, Rahma et toutes les autres, in Leaders: https://www.leaders.com.tn/article/31908-feminicide-une justice-penale-blottie-dans-ses stereotypes-de-genre-refka-rahma-et-toutes-les-autres.

D'après les données collectées par le CREDIF<sup>73</sup> auprès des Ministères de l'Intérieur collectée par le CREDIF, le nombre total d'homicides de femmes ou de filles s'élève à 31 en 2018 et a atteint 21, rien que pour le premier semestre de 2019.

Dans le même article, Ben Achour S. évoque les défaillances en série du processus public de protection des femmes en cas de péril imminent, pour conclure qu'une loi, aussi courageuse soit elle<sup>74</sup>, ne peut être efficace si elle est dépourvue de l'environnement législatif et règlementaire adéquat.

**Indicateur 16.1.3** Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents

En ce qui concerne le phénomène de la violence, l'enquête de l'INS sur la perception des citoyens envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale en Tunisie de 2022 révèle que 51.6% ont signalé l'existence de violence physique dans la zone où ils vivent et 33.7% admettent que la violence contre les femmes est courante dans leur quartier.

Tableau 38 : Répartition de la population exposée à la vionce par sexe et type de violence (en %)

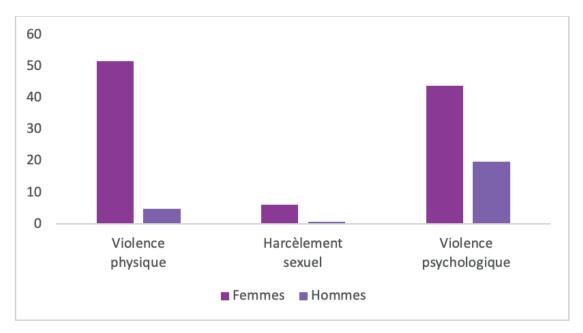
	Violence physique	Harcèlement sexuel	Violence psychologique		
Femmes	1.2	4.8	8.2		
Hommes	2.9	0.9	7.1		
Ensemble	2	2.9	7.7		
Source : INS (2022), Enquête nationale sur la perception des citoyens envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale en Tunisie.					

D'autre part, 2 % de la population enquêtée déclarent avoir subi des violences physiques au cours des 21 mois précédant l'enquête (2.9 % d'hommes et 1.2 % de femmes). 19.3% de ceux qui ont été exposés à la violence physique déclarent que celui qui a pratiqué la violence à leur encontre est le conjoint/partenaire actuel ou ancien, et ce pourcentage varie selon le sexe de la victime. En effet, le pourcentage de femmes qui ont été exposées à la violence par le partenaire est de 51.7% du total des femmes victimes de violences contre 4.9% chez les hommes qui ont été exposés à la violence par le partenaire (cf. Figure 23).

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> CREDIF (2020), La mise en place de la stratégie nationale de production des indicateurs des violences faites aux femmes à partir des registres administratifs, état d'avancement.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, JORT, n° 65 -2017, pp 2604-2612

Figure 23 : Répartition de la population exposée aux violences du mari ou du partenaire selon la nature des violences et le sexe



Source : INS (2022), Enquête nationale sur la perception des citoyens envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale en Tunisie.

En ce qui concerne le harcèlement sexuel, 46.7% de la population déclarent que ce type de violence est courant dans leur quartier et 2.9 % de la population totale admettent avoir été victime de harcèlement sexuel dans les 12 mois précédant l'enquête (0.9 % des hommes et 4.8 % des femmes). 5.4% de ceux qui avaient été victimes de harcèlement sexuel déclarent que celui qui l'a pratiqué sur eux est le conjoint/partenaire actuel ou ancien, et ce pourcentage varie selon le sexe, puisque le pourcentage de femmes harcelées sexuellement par le partenaire atteint 6.2 % du nombre total de femmes victimes de harcèlement sexuel contre 0.7% chez les hommes.

Enfin, s'agissant de la violence psychologique, l'enquête révèle que 60% disent qu'elle est courante dans leur quartier. 7.7 % des répondants déclarent avoir subi des violences psychologiques au cours des 12 mois précédant l'enquête (7.1 % d'hommes et 8.2 % de femmes). Parmi eux, 32.9 % ont subi ce type de violence de la part de l'actuel ou ancien conjoint/partenaire. Le pourcentage varie selon le sexe, puisque le pourcentage de femmes ayant subi des violences psychologiques de la part du partenaire atteint 43.8 % parmi le total des femmes victimes de violence psychologique, contre 19.8% chez les hommes.

**Indicateur 16.1.4** Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques

Quant au sentiment de sécurité, 72 % de la population ont déclaré se sentir en sécurité lorsqu'ils se promenaient seuls la nuit dans leur région (60.8% pour les femmes contre 83.9% pour les hommes). Notons que ce pourcentage est inférieur à celui enregistré en 2017 qui était de 78.8%. Selon l'enquête MICS6 (2017-2018), 74.5 % des femmes âgés de 15 à 49 ans se sentent en sécurité en marchant seuls dans leur quartier après la noirceur contre 95.5% des hommes.

Même tendance lorsqu'il s'agit sentiment de sécurité dans les lieux publics puisque le pourcentage de femmes qui se sentent en sécurité est passé de 82.9% à 76.1%.

Tableau 39 : Répartition de la population en fonction du sentiment de sécurité selon le lieu.

		En marchant seul, la nuit, dans sa zone de résidence		x publics	
	2017	2022	2017	2022	
Femmes	-	60.8	82.9	76.1	
Hommes	-	83.9	89.9	88.6	
Ensemble	78.8	72	89.9	81.5	
Source : INS (2017-2022), Enquête nationale sur la perception des citoyens envers la sécurité,					

Par ailleurs, dans le bulletin de l'Observatoire Genre et Egalité des Chances du CREDIF, publié en 2016 et dédié à la présentation des résultats d'une enquête sur la violence basée sur le genre dans les moyens de transport, on apprend que, tous types de violence confondus, 348 femmes sur 1556 femmes empruntant les transports en commun (soit 22.4%) déclarent avoir subi une violence, dans les moyens de transport, durant les 4 dernières années.

#### Cible 16.2 Maltraitance et exploitation infantiles

Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

**Indicateur 16.2.2** Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation

D'après les statistiques publiées régulièrement depuis 2018 sur les personnes victimes de la traite d'êtres humains par l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes (INLCTP), on constate qu'après une hausse considérable en 2019 (775 personnes dont 385 femmes et filles) par rapport à 2018 (383 personnes dont 239 entre femmes et filles), les chiffres ont nettement baissé en 2020 (181 personnes dont 108 entre femmes et filles). En 2020, ce sont les femmes (32 %) puis les filles (26%) qui sont les plus touchées suivies des garçons (24.3%).

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> OGEC au CREDIF (2016), Violence basée sur le genre dans les moyens de transport. Bulletin de l'OGEC n°1.

Tableau 40 : Nombre et pourcentages des personnes victimes de la traîte d'êtres humains par genre.

	2018		2	2019		2020	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Garçons	95	24.8	276	35.6	44	24.3	
Hommes	49	12.8	114	14.7	29	16.0	
Filles	52	13.6	151	19.5	50	27.6	
Femmes	187	48.8	234	30.2	58	32.0	
			Source: INLCTP, Rapports annuels 2018, 2019 et 2020.				

**Indicateur 16.2.3 [Non disponible]** Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

Cible 16.3 État de droit et accès à la justice Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

**Indicateur 16.3.1** Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

Le harcèlement sexuel reste inavoué, car malgré le nombre élevé de victimes de ce phénomène, le pourcentage de cas signalés reste faible. En effet, 5.6% des personnes concernées l'ont signalé à la police ou à toute autre entité. 88.7% des personnes touchées par la violence psychologique ne l'ont signalé à aucune entité et 42.2% des victimes de violence physique ne l'ont pas, non plus, signalé à aucune entité.

Tableau 41 : Répartition (en%) de la population des victimes de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon l'organisme qui a été notifié

Type de violence subie	% des victimes de violence durant les 12 mois précédant l'enquête		% des victimes ayant signalé l'incident à la police	% des victimes ayant déposé une plainte auprès du tribunal	% des victimes ayant signalé l'incident à tout autre entité	
Violence physique	2	42.2	48.3	6.3	2.8	
Harcèlement sexuel	2.9	94.1	4.7	0.3	0.6	
Violence psychologique	7.7	88.7	9	1.2	1.2	
			Source : INS (2022), Enquête nationale sur la perception des citoyer envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale en Tunisi			

L'enquête MICS6 montre que 48% des femmes contre 36.1% des hommes ont été victimes de violences au cours des 12 mois précédents et ont signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.

Selon l'Afrobaromètre, 54% des femmes interrogées seulement estiment qu'il est très probable que les femmes qui signalent des violences basées sur le genre soient prises au sérieux par la police.

Notons que les résultats d'autres indicateurs, sur l'état de droit et l'accès à la justice recueillies auprès des Ministères de l'Intérieur et de la Justice, ont été introduits dans la section dédiée à la Cible 5.2 (Violences et exploitation) de l'ODD 5.

**Indicateur 16.7.1** Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale

Cet indicateur a déjà été abordé dans la Cible 5.5 de l'ODD5.

Indicateur 16.7.2 [Non disponible] Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population.

## **Conclusions**

#### • L'autonomisation économique des femmes

- Les femmes seraient plus touchées par la pauvreté que les hommes surtout après la pandémie de la COVID-19.
- D'après le plan d'action du conseil des pairs 2016-2020, seules 3% des femmes rurales sont propriétaires d'un bien immeuble comparativement à 12 % pour les hommes.
- Le faible accès à la propriété de la terre, la pénibilité du travail, la forte exposition des ouvrières agricole aux accidents de la route sont autant d'obstacles qui pourraient pousser les femmes à renoncer au travail agricole, ce qui engendrerait une grande perte pour le secteur et une menace pour la sécurité alimentaire.
- Au niveau de la « Participation et opportunités économiques » la Tunisie enregistre sa plus mauvaise performance pour être classée 144e sur 156 pays (FEM).
- Moins de 30% des femmes tunisiennes sont présentes sur le marché du travail et quand elles le sont, elles sont plus touchées par le travail précaire et le chômage : 40.7% chez les filles diplômées contre 17.6% chez les garçons (T3 2020).
- Les résultats des enquêtes de l'INS sur les micro-entreprises de 2016, montrent que l'écart des salaires Femmes/Hommes est de -30.8%. Selon une enquête de l'AFTD en 2014, cet écart serait de -20.94% dans le secteur agricole.
- Selon le Global Finance Index 2017, 28.36% des femmes contre 45.73% des hommes possèdent un compte dans une banque.
- En plus de quatre ans, le programme RAIDA a permis de créer 4868 projets féminins qui ont généré environ 6216 postes d'emploi directs.

#### • La violence à l'égard des femmes

- Une tendance à la hausse de la violence conjugale et de la violence physique.
- Selon le rapport national sur la lutte contre la violence à l'encontre des femmes en Tunisie 2020, 64979 cas de violence infligées aux femmes et aux filles ont été signalés dont 59% pour violence matérielle, 30% pour violence morale et 8.3% pour violence économique.

- L'analyse des données du numéro vert indique que les femmes de moins de 49 sont les plus touchées par la violence et que les femmes âgées ne sont pas, non plus, épargnées par la violence : 51 femmes de 60 ans et plus, victimes de violence, ont été prises en charge par la ligne verte en 2018.
- Selon le récent Afrobaromètre, 52% des répondants déclarent que la violence faites aux femmes est courante dans leur quartier et 69% estiment que la violence domestique est une affaire privée
- Le décalage qui existe entre l'approche juridique du changement, qui consiste à légiférer pour prévenir les violences faites aux femmes, et la réalité de la culture dans la société tunisienne.
- D'après les statistiques de 2020 de l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes (INLCTP), ce sont les femmes (32 %) puis les filles (26%) suivies des garçons (24.3%) qui sont les plus touchées par la traite des personnes.

#### • Les femmes et la santé

- Le taux de mortalité maternelle a beaucoup régressé en 17 ans mais cette tendance à la baisse ne s'est pas poursuivie puisque ce taux a ce taux a repris une tendance haussière à partir de 2019.
- Un recul inquiétant dans la proportion de femmes en âge de procréer qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale qui est passée de 62.5% en 2012 à 50.7% en 2018.
- Un recul dans la satisfaction des besoins en contraception, y compris pour les femmes mariées, qui est passé de 7% en 2012 à 19% en 2018.
- Le diabète avec 8.7% des causes de décès est la première cause de décès chez les femmes. Le cancer du sein, dixième principale cause de décès chez les femmes en 2020, est le cancer le plus fréquent chez les femmes ; c'est aussi la première cause de mortalité chez les femmes jeunes.

#### • Les femmes et la prise de décision

- Les femmes ne représentent que 26.2 % des députés élus au parlement du 6 octobre 2019 et 47 % de femmes dans les conseils municipaux élus en 2018 grâce à l'adoption de la parité horizontale et verticale.
- Dans la fonction publique, l'accès des femmes tunisiennes à des postes de responsabilité est en nette augmentation. En témoigne le pourcentage des postes de secrétaire général de ministère ou directeur général parmi les femmes dans les postes de responsabilité qui a plus que doublé entre 2004 et 2017.

- Alors que dans le monde de l'entreprise et selon la Banque Mondiale, les entreprises dirigées par des femmes en Tunisie ne représentent que 10% contre 90% par des hommes, dans le domaine agricole, les femmes représentent uniquement 5% de la population des promoteurs de projets agricoles et 8.2% des exploitantes agricoles.
- Dans l'enseignement supérieur, pour l'année universitaire 2020/2021, le personnel du corps enseignant compte 23017 enseignants dont 12298 sont des femmes soit un peu plus de la moitié.

#### • L'éducation et la formation des femmes

- Malgré d'énorme progrès dans tous les indicateurs liés à l'éducation, des défis persistent : l'accès équitable des filles et des garçons à une éducation préscolaire de qualité, l'amélioration des acquis des élèves, l'abandon scolaire et l'accès des femmes diplômées au marché de l'emploi.
- En Tunisie, comme partout dans le monde, les filles et les femmes sont sous-représentées dans les disciplines STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics).
- L'abandon scolaire est un phénomène plutôt masculin en Tunisie: au cours de l'année scolaire 2017/2018, le nombre d'abandon a dépassé les 96 mille élèves dont 35% filles et 65% garçons. Après une nette tendance à la baisse entre 2015 et 2020, on constate une reprise à la hausse du taux d'abandon scolaire pour les deux sexes, tous niveaux d'études confondus durant l'année scolaire 2020/2021 qui serait une conséquence de la pandémie de la COVID-19.
- Les enfants des ménages du quintile le plus riche ont plus de chance de bénéficier d'une éducation préscolaire (71.3% pour les plus riche contre 17% pour les plus pauvres). L'écart entre filles et garçons est très faible avec un indice de parité de 0.94. Ce qui laisse dire que l'accès à une éducation préscolaire est plutôt une question d'infrastructure et de moyens financiers des parents.
- Selon les enquêtes MICS 4 et 6, le taux d'alphabétisme des femmes a régressé en passant de 94.1 en 2012 à 83.4% en 2018. L'écart entre le milieu urbain et le milieu rural est de 20 points de pourcentage pour les femmes contre 8.8 pour les hommes. Cet écart se creuse encore plus entre les plus riches et les plus pauvre, puisqu'il est de 34.4% pour les femmes.

## Recommandations

#### • Régularité

- Si un nombre considérable d'indicateurs est disponible, nous constatons que la régularité dans la publication de ces indicateurs est très variable d'un ODD à l'autre : 23 des 45 dernières dates de disponibilité des indicateurs correspondent à l'année 2018. Si l'indicateur est fourni par une enquête il faudrait œuvrer à ce que celle-ci soit effectuée périodiquement et que la périodicité soit respectée.
- Il faudrait veiller à ce que les résultats des enquêtes et études réalisées soient diffusées dans les plus brefs délais et soient facilement accessibles aux utilisateurs afin que ces derniers puissent les exploiter à temps.
- Afin d'assurer la pérennisation ainsi qu'une plus grande régularité dans la disponibilité des indicateurs, il est fortement recommandé de recourir à l'exploitation des données administratives à chaque fois que cela est possible pour alimenter un indicateur.

#### Harmonisation

- Pour certains indicateurs, l'écarts entre les valeurs fournies pour un même indicateur par différents organismes nationaux sont considérables. Il en est de même pour les écarts entre les valeurs données par des organismes nationaux et celles des organismes internationaux (cf. Indicateur 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes MICS6 versus Banque Mondiale). Une coordination entre les différentes sources et une harmonisation à la fois au niveau méthodologique (méthode d'échantillonnage, méthodes statistiques utilisées, les périodes de réalisation des enquêtes, etc...) qu'au niveau des résultats entre des différentes sources est nécessaire.
- Le cas échéant, il faudrait fournir une explication des éventuels écarts entre les statistiques données par les différentes sources.

#### • Disponibilité

- Comme le montre le tableau de disponibilité des données, de nombreux indicateurs, notamment dans les ODD 5 et 8 ne sont pas disponibles.
- Parmi les plus importants, nous citons les indicateurs relatifs à l'accès à la propriété, la pauvreté, la couverture sanitaire, la sécurité sociale et l'accès à formation.

#### • Il faudrait aussi ...

- Plaider auprès des décideurs en ce qui concerne l'importance des statistiques de manière générale et surtout de l'importance des statistiques genre dans la planification des politiques publiques et des plans d'actions.
- Elaborer un plan d'action pour mettre en place une stratégie nationale de production de statistiques sensibles au genre en Tunisie et plaider pour sa mise en œuvre auprès des ministères concernés.
- Appuyer le rôle du CNS pour veiller à l'institutionnalisation du genre dans la production statistique nationale.
- Renforcer les capacités des ressources humaines qualifiées et mettre à leur disposition des ressources matérielles nécessaires et adéquates.
- Œuvrer pour la centralisation et la numérisation des données.
- Mettre en place d'une plateforme de coordination interactive d'échange dédiées aux statistiques genre entre les SSP.

## Références

- 1. Afrobarometer (2020), COVID-19 Magnifies Pre-Existing Gender Inequalities in MENA.
- 2. ATFD (2014), Enquête sur les conditions de travail des femmes en milieu rural.
- **3.** ATFD (2020), Travailleuses domestiques dans le Grand Tunis : conditions de travail, réalité des violations et défis du travail décent.
- **4.** Banque Mondiale (2019), Le droit des femmes au travail progresse, mais les obstacles demeurent nombreux. https://www.banquemondiale.org/fr/news/press release/2019/02/27/despite-gains-women-face-setbacks-in-legal-rights-affecting-work
- **5.** Ben Achour S. (2017), Féminicide: Une justice pénale blottie dans ses stéréotypes de genre Refka, Rahma et toutes les autres, in Leaders. https://www.leaders.com.tn/article/31908-feminicide-une justice-penale-blottie-dans-ses-stereotypes-de-genre-refka-rahma-et-toutes-les-autres.
- **6.** Ben Romdhane H. (2022), Transition sanitaire et droits des femmes à la santé : leçons d'une pandémie, FTDES.
- 7. Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (CAWTAR) (2015), Renforcement de l'intégration des femmes dans le développement rural et la sécurité alimentaire durable.
- **8.** Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) (2018), Pour une stratégie nationale pour la production d'indicateurs des violences faites aux femmes à partir des registres administratifs.
- **9.** Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) (2020), La mise en place de la stratégie nationale de production des indicateurs des violences faites aux femmes à partir des registres administratifs, état d'avancement.
- **10.** Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (CRES) (2019), Etudes de faisabilité des garanties du socle national de protection sociale.
- **11.** Center for Insights in Survey Research (2019), International Republican Institute, enquête d'opinion publique, « Data : Tunisians Pessimistic About Electoral Process ». https://www.iri.org/sites/default/files/wysiwyg/final\_012019\_iri\_tunisia\_poll.pdf
- 12. El Elj M. (2018), Femme et emploi en Tunisie Secteur TIC et Tourisme. COMETE Engineering
- **13.** Equal Times (25 novembre 2020), Malgré des avancées juridiques historiques en Tunisie, les femmes restent confrontées aux violences sexistes en période de crise sanitaire. https://www.equaltimes.org/.
- **14.** Fond Monétaire International (2020), Pour plus de femmes aux postes de direction. https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/03/04/blog030320-on-board-with-more-women-in-leadership
- 15. Forum Economique Mondial (WEF) (2021), Global Gender Gap Report 2021, Insight Report.

- **16.** Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES) (2020), Rapport annuel des suicides et tentatives de suicide en Tunisie.
- **17.** Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux FTDES (2020), Pandémie COVID 19 en Tunisie : les inégalités, les vulnérabilités à la pauvreté et au chômage.
- 18. Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES) (2022), Les inégalités en Tunisie.
- **19.** Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES) (2022), Transition sanitaire et droits des femmes à la santé : leçons d'une pandémie
- 20. Gueddana N. (2021), Etude sur la femme rurale tunisienne, FIKD.
- 21. Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes (INLCTP), Rapports : 2018, 2019 et 2020.
- **22.** Institut National de la Santé Publique, Ministère de la santé (2021), Statistiques nationales sur les causes de décès en Tunisie 2020.
- **23.** Institut National de la Santé Publique, Ministère de la Santé (2019), La santé des Tunisiens Résultats de l'enquête «Tunisian Health Examination Survey (THES)-2016».
- **24.** Institut National de la Statistique (2014), Enquête sur Les Micro Entreprises en 2012.
- 25. Institut National de la Statistique (2014), Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014.
- **26.** Institut National de la Statistique (2016), Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de vie des ménages, vol1 2015
- **27.** Institut National de la Statistique (2016), Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de vie des ménages, vol2 2015.
- **28.** Institut National de la Statistique (2016), Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de vie des ménages, vol3 2015.
- **29.** Institut National de la Statistique (2017), Enquête nationale sur la perception des citoyens envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale en Tunisie.
- **30.** Institut National de la Statistique (2022), Enquête nationale sur la perception des citoyens envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale en Tunisie.
- **31.** Institut National de la Statistique (2018), Enquête sur les activités économiques des micro-entreprises en 2016.
- **32.** Institut National de la Statistique (2019), Caractéristiques des agents de la fonction publique et leurs salaires 2013-2017.
- 33. Institut National de la Statistique (2020), Le secteur informel en Tunisie 2020.
- 34. Institut National de la Statistique (2022), Indicateurs de l'emploi et du chômage 2021-T4 et 2022-T1

- 35. Institut National de la Statistique et Banque Mondiale (2020), Carte de la pauvreté en Tunisie.
- **36.** Institut National de la Statistique et ONU Habitat (2021), Evaluation de la disponibilité des données pour rendre compte des indicateurs des ODD sur la sécurité des droits fonciers.
- **37.** Institut National de la Statistique et UNICEF (2013), Suivi de la situation des enfants et des femmes 2011-2012 (MICS4).
- **38.** Institut National de la Statistique et UNICEF (2019), Suivi de la situation de des enfants et des femmes 2017-2018 (MICS6).
- **39.** Institut National de la Statistique, Organisation Internationale du Travail (2017), Enquête nationale sur le travail des enfants.
- **40.** Journal La Presse, 25 juin 2022, Deux millions de tunisiens analphabètes, une bombe à retardement. https://lapresse.tn/120234/deux-millions-de-tunisiens-analphabetes-une-bombe-a-retardement-sociale/
- **41.** Magazine L'économiste maghrébin, 18 juin 2019, Tourisme : une contribution de 14.2% au PIB en 2019 selon KPMG.
- **42.** Magazine, L'économiste maghrébin, 2 octobre 2019, Mohamed Chaouch : « Le taux de mortalité maternelle est très élevé en Tunisie ».
- **43.** Ministère de la Famille de la Femme de l'Enfance et des Seniors (2022), Dossier de presse sur le nouveau programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement sensible au genre « Raidat ».
- **44.** Ministère de Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale et le Programme des Nations Unies pour le Développement (2020), Impact Economique du COVID-19 en Tunisie : Analyse en termes de vulnérabilité des ménages et des micros et très petites entreprises.
- **45.** Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (2022), L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en chiffres 2020-2021.
- **46.** Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Séniors (2020), Rapport national sur la lutte contre la violence à l'encontre des femmes en Tunisie 2020.
- **47.** Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Séniors (2022), Situation de l'enfance en Tunisie 2020-2021. Brève lecture de l'impact de la pandémie COVID-19 sur les enfants.
- **48.** Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (2011), Budget Temps des Femmes et des Hommes en Tunisie, 2005-2006.
- **49.** Ministère de la Jeunesse et des Sports (2020), Enquête nationale sur les pratiques des activités physiques et sportives chez les tunisiens.
- 50. Ministère de la Santé (2016), Statistiques Nationales du Suicide Tunisie 2015.
- **51.** Ministère de la Santé (2017), Statistiques Nationales du Suicide Tunisie 2016.
- 52. Ministère de la Santé (2019), Programme national de la santé maternelle et infantile.

- **53.** Ministère de la Santé, Direction des Soins de Santé de Base (2018), Rapport sur les activités de la DSSB 2010-2017 (en arabe).
- **54.** Ministère de la Santé, DSSB et UNFPA, (2017), Etat des lieux de la santé maternelle et néonatale en Tunisie.
- 55. Ministère de l'Education (2019), L'éducation en chiffres 2017-2018.
- **56.** Ministère de l'Education (2022), L'éducation en chiffres 2021-2022.
- 57. Ministère des Affaires Sociales MAS (2022), Evaluation de l'impact social du programme AMEN Social
- **58.** OCDE (2018), La participation des femmes à la prise de décision dans l'administration publique en Tunisie.
- 59. OCDE (2022), Etudes économiques de l'OCDE TUNISIE.
- 60. OGEC au CREDIF (2016), Violence basée sur le genre dans les moyens de transport. Bulletin de l'OGEC n°1.
- **61.** OIT (2017), Estimations mondiales du travail des enfants 2012-2016. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/publication/wcms\_651813.pdf
- **62.** OIT (2022), Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022.
- 63. OIT, ADWA et ERF (2021), Enquête rapide sur la population active et l'impact de la COVID-19 en Tunisie.
- **64.** OMS, UNICEF, UNFPA et Banque Mondiale, Tendances dans la mortalité maternelle. https://donnees.ban-quemondiale.org/indicator/SH.STA.MMRT?locations=TN
- 65. ONEQ (2022), Enquête sur l'emploi dans le secteur informel.
- **66.** ONU Femmes (2018), Traduire les promesses en actions : L'égalité des sexes dans le programme de développement durable à l'horizon 2030.https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018#:~:text=%C2%AB%20Tr aduire%20les%20promesses%20en%20actions,Objectifs%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20(ODD)
- **67.** ONU Femmes (2020), Genre et Crise du COVID-19 en Tunisie : Défis et recommandations, Policy Brief (Mars-Avril 2020).
- **68.** ONU Femmes (2020), Les Femmes Tunisiennes à l'Epreuve du COVID-19 : Du confinement au déconfinement, Policy Brief (Mai-Juin 2020).
- **69.** ONU Femmes, Les femmes et les Objectifs de développement durable (ODD), ODD 3. https://www.unwo-men.org/fr/news/in-focus/women-and-the-sdgs
- 70. Oxfam Tunisie et AFTURD (2020), Et s'il y avait une grève dans les foyers?

- **71.** Parline UIP (2022), Données mondiale sur les parlements nationaux. https://data.ipu.org/fr/women-ranking?month=5&year=2022
- **72.** PNUD (2020), Rapport sur le développement humain, La prochaine frontière, le développement humain et l'Anthropocène.
- **73.** Remili D. (2019), Violences et souffrances en milieu hospitalier : le cas des infirmiers du gouvernorat de Tunis. Psychologie. Conservatoire national des arts et métiers CNAM ; Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.
- **74.** The Carter Center (2019), Explorer la participation des femmes à la vie politique en Tunisie avec une focalisation sur les élections de 2019.
- **75.** The Mastercard Index of Women Entrepreneurs 2020 Report. https://www.mastercard.com/news/insights/2020/mastercard-index-of-women-entrepreneurs-2020/
- 76. UNICEF (2020), Analyse de la situation des enfants en Tunisie 2020.
- 77. Union Européenne (2021), Profil genre Tunisie 2021.
- 78. UNODC (2017), Global study on homicide Gender-related killing of women and girls, unodc.org.
- **79.** Women Business and the Law (2022): https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36945

### Webographie

- 1. ONU Femmes: https://data.unwomen.org/country/tunisia/
- 2. Banque Mondiale: https://donnees.banquemondiale.org
- 3. Organisation Internationale du Travail : Country profiles ILOSTAT
- 4. United Nations Population Fund: https://www.unfpa.org/data/world-population/TN/

# Annexe I : Liste des personnes interviewées

Contact	Date	E-mail/Tél
Mme Wiem Gam Ministère de la santé, Direction des études et de la planification	25/05/2022	25 42 94 96
Mme M'barka Taleb Ministère de l'économie et de la planification, D. G. du secteur de l'enseignement et de la citoyenneté	23/05/2022	mbarka.taleb@mdci.gov.tn 58 19 60 61
<b>Mme Houda Bouhlel</b> INS, Directeur des statistiques démographiques	23/05/2022	bouhlel.houda@ins.tn 97 35 44 46
Mme Ferchichi Arbia INS, chargée des statistiques du genre social	23/05/2022	Ferchichi.arbia@ins.tn
Mme Dejla Guetari Ministre de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées, Psychologue clinicienne, S. Directrice de l'égalité des chances, Direction de la femme/DGFF, MFFES	19/05/2022	dejlaguetario@gmail.com 25 28 01 74
<b>Mme Sonia Ben Djemia</b> CREDIF	19/05/2022	etudes2017observatoire@gmail.com
<b>Mr Zied Bouhaouala</b> CREDIF	19/05/2022	Bouhaoualaz@gmail.com
Mme Aroua BEN AMMAR Conseiller des Services publics-Chargée de mission Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	26/05/2022	aroua.benammar@domainetat.state.tn 55 71 36 21
Mme Raghda Eladab Ministère des Finances	03/06/2022	52 65 00 03
<b>Mme Amel Fekih</b> Cheffe du l'Unité Centrale pour le Pilotage de la Réforme de la GBO	03/06/2022	71.563.431
<b>Mr Moez Bouchaala</b> Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche. Unité GBO	07/06/2022	98 54 61 38
Mme Aroussia Saidi Ministère des Affaires Sociales, Directeur des affaires juridiques et du contentieux	09/06/2022	Aroussia.saidi@social.gov.tn 20 50 41 06
Mme Imen Meziini Co-CEO One to One	04/07/2022	imen.mezlini@121polling.com
Mme Raja Jabri Halouani Présidente Mourakiboun	04/07/2022	71 908 436



# **Profil Genre Tunisie 2022**





